

# MONTREUX INFO-VILLE

LE MAGAZINE DE L'INFORMATION POLITIQUE, ECONOMIQUE ET CULTURELLE

Association de vigneron  
Ses vins  
du terroir  
un label  
de qualité  
et d'authenticité

La Gar  
Vevry Montrax  
UNE TRADITION POUR DEMAIN

Tél. 021 963 13 48



Chauffage - Sanitaire - Ventilation

**Lauffer-Borlat**  
SA

*Votre confort, notre priorité!*  
Route de Brent 1 - 1816 Chailly - 021 989 21 51

Faire le plein à domicile,  
c'est si facile avec **PHILL!**

gaz naturel  
biogaz

HOLDIGAZ  
www.holdigaz.ch

New Lancer Sportback  
Polyvalence géniale, sportive géniale.

Millass  
Montreux  
MITSUBISHI

Millasson Automobiles  
Garage de la Paix • 1820 Montreux  
Tél. 021 963 55 63 • Fax 021 963 56 62

Génial à tout point de vue. MITSUBISHI MOTORS

CONSULTING  
INNOVATION  
EXPERTISE  
PROJECTS

**altran**  
EDUCATION SERVICES

**Driving Performance Through Innovative Learning Solutions**

Change Management - Innovative Training Solutions -  
World Class Customized Learning Solutions -  
Outsourcing - Assessments -  
Coaching & Talent Management

Geneva - Lausanne - Montreux - Basel - Zurich  
Contact: education@altran.ch - www.altraneducation.ch

*Joëlle Boutique*

AVENUE DU CASINO 42  
1820 MONTREUX  
021 963 63 41

*Les PEOPLE*  
AVENUE DU CASINO 53  
1820 MONTREUX  
021 963 49 51

LINGERIE  
AVENUE DU CASINO 36  
1820 MONTREUX  
021 963 60 55

*Bleu Blanc Rouge*

**ANDRE ROTHEN SA**  
Maîtrise fédérale  
Electricité et téléphone

Installations courant fort et faible  
Partner Swisscom  
www.rothen-sa.ch

Ch. de la Rottaz 2  
1816 Chailly-Montreux  
Tél : 021 963 34 63

# BON

# 20.-

A valoir sur un achat de vin dès Fr. 100.- (excepté sur actions et offres spéciales).



# MOSCA VINS

*Faire plaisir est un plaisir*



MONTREUX  
Av. du Casino 29  
Tél. 021 963 63 68

[www.moscavins.ch](http://www.moscavins.ch)

CRISSIER

COSSONAY



## KALEC-MOTOR

JEAN KALBFUSS ET FILS SNC

Chemin du Crépon 47  
1815 Clarens-Montreux  
Tél. 021 964 46 37 - Fax 021 964 31 26  
E-mail: [info@bluewin.ch](mailto:info@bluewin.ch) - [www.kalec-motor.ch](http://www.kalec-motor.ch)

Réparation  
Vente  
Electro-mécanique  
Bobinage  
Dépannage

Moteurs électriques industriels  
Ventilation – Pompes – Machines-outils

*Devis sans engagement*

Décoration et architecture d'intérieur | Rue de l'Eglise-Catholique 5, 1820 Montreux  
tél.: +41 21 963 64 33 fax: +41 21 963 03 81



MONTREUX

# ANDRÉ LIECHTI

[www.liechtidecoration.ch](http://www.liechtidecoration.ch) | [info@liechtidecoration.ch](mailto:info@liechtidecoration.ch)

**L'OR EN CASH** **SPECIAL FIN D'ANNEE** + 3.- CHF  
 CHANGER VOTRE OR EN CASH! par gramme d'or  
 Achat d'or & bijoux  
**FINANCEZ VOS RÊVES**  
 AVEC VOS VIEUX BIJOUX (MÊME CASSES)  
 OR DENTAIRE, MONTRES EN OR, ARGENT  
 ESTIMATIONS  
**PAIEMENT CASH IMMÉDIAT**  
 Ouverture 10h00 - 18h00  
 ou sur rendez-vous  
 LD & Co SA, Av. des Alpes, 82 1820 Montreux 1 Tél.: 021 963 55 37 www.lorencash.ch

**MONTREUX**  
**INFO-VILLE**

**Tirage:** 15 000 exemplaires, tous ménages gratuit.

**Editeur, rédaction, publicité:**  
 Info-Ville Sàrl  
 Case postale 293  
 1820 MONTREUX 2  
 Téléphone et fax 021 963 75 18  
 E-mail [infoville@bluewin.ch](mailto:infoville@bluewin.ch)  
 Site [www.montreuxinfoville.ch](http://www.montreuxinfoville.ch)

**Impression:** Imprimerie I-Press SA, Montreux

**Parutions:** en 2012, 6 fois.  
 N° 1 janvier-février, 17 février;  
 N° 2 mars-avril, 26 avril;  
 N° 3 mai-juin, 22 juin;  
 N° 4 juillet-août, 28 août;  
 N° 5 septembre-octobre, 25 octobre;  
 N° 6 novembre-décembre, 13 décembre

**Prochain numéro:** 17 février 2012

Dernier délai de remise de vos articles et annonces par e-mail pour le N° 1, **27 janvier 2012.**

**Soutien à Montreux Info-Ville: CCP 17-106360-1**

Tous les procès-verbaux dans leurs intégralités sur notre site  
[www.montreuxinfoville.ch](http://www.montreuxinfoville.ch)

**Taxi VIP**  
 021 965 24 24  
[www.taxi-vip.com](http://www.taxi-vip.com)

*Montreux Info-Ville vous souhaite de très belles Fêtes de fin d'année. L'important pour 2012 est de rester constamment confiant et serein. L'avenir appartient à tous à condition d'y croire.*



**Pour vos Fêtes!**

**AEBI FLEURS SA**  
**CLARENS**  
 Rue Gambetta 23 - 1815 Clarens  
 Tél. 021 964 61 22 - Fax 021 964 10 45  
 E-mail: [aebi\\_fleurs@bluewin.ch](mailto:aebi_fleurs@bluewin.ch)



**Réveillon**  
 SAMEDI 31 DÉCEMBRE  
**Dîner Dansant**  
 avec le Grand Orchestre Pierre Batal  
**Réservations 021 962 83 83 - [www.casinodemontreux.ch](http://www.casinodemontreux.ch)**

  
 Casino Barrière  
 Montreux  
**Fr. 240.-**  
 par personne, tout compris

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 31 août 2011 à 20h00, à l'Aula du Collège secondaire de Montreux-Est.

Présence: 83 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Ont fait excuser leur absence:

Mmes Marcelle Brücher, Sophie Desbaillets, MM. Christian Allenbach, Jean-Pierre Buholzer, Edmond Chevalley, Yves Depallens, Francis Gonzalez, José Jorge, Marcello Maillard, Olivier Mark, Charles Meichtry, Pierre-Yves Nussbaum, Gilbert Tille, Christian Vernier.

N'ont pas fait excuser leur absence:

MM. Mario Di Sessa, Jean-François Gailloud, Salvatore Giannone.

## 1. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Avec quelques modifications, le procès-verbal de la séance du 15 juin 2011 est accepté à l'unanimité.

## 2. ASSERMENTATION D'UNE CONSEILLÈRE ET DE DEUX CONSEILLERS ABSENTS LORS DE LA SÉANCE D'INSTALLATION DES AUTORITÉS COMMUNALES DU 22 JUIN 2011:

2.1. M. Massoud Lavassani (soc);

2.2. M. Bernard Schmid (plr);

2.3. Mme Patricia Vouilloz (verts).

## 3. PRESTATION DE SERMENT D'UNE CONSEILLÈRE OU D'UN CONSEILLER, EN REMPLACEMENT DE:

3.1. Mme Myriam Scherly (soc), démissionnaire.

Les membres du bureau ont tenu séance et ont proclamé élu conseiller communal M. Enzo Verme (soc) en remplacement de Mme Myriam Scherly (soc). Cette élection complémentaire s'est déroulée conformément à l'article 66 de la LEDP.

Mme Patricia Vouilloz, MM. Massoud Lavassani, Bernard Schmid et Enzo Verme sont assermentés devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

Applaudissements de l'assemblée.

## 4. NOMINATION D'UNE OU D'UN MEMBRE DE LA COFIN, EN REMPLACEMENT DE:

4.1. M. Jean-Marc Forclaz (plr), démissionnaire.

Au nom du groupe PLR, M. Jean-Marc Forclaz propose la candidature de M. Bernard Schmid.

Il n'y a pas d'autres propositions.

M. Bernard Schmid est élu à mains levées, à l'unanimité, membre de la CoFin.

## 5. COMMUNICATIONS DU BUREAU, NOTAMMENT SUR LA COMPOSITION:

5.1. de la commission chargée de l'examen de la motion, à considérer comme un postulat, de M. Olivier Mark «Prévenons le blanchiment de capitaux par des recommandations municipales aux acteurs locaux actifs dans les transactions immobilières» (date de la 1<sup>ère</sup> séance de commission: mercredi 14 septembre 2011 à 20h.00).

La commission suivante examinera ce postulat:

Présidence Socialiste: M. Christian Bécherraz

Membres: MM. Olivier Blanc, Felice Calvo, Mario Gori, Marcel Jost, Olivier Mark, Quentin Schärer, Bernard Schmid, Pierre-André Spahn, Lionel Winkler.

M. le Président déclare qu'il a une autre communication du bureau. Ce dernier a accepté ce jour, dans sa séance de 19h30, la proposition de votre Président de siéger à 10 commissaires pour les commissions ad hoc. Ainsi, sauf modification qui pourrait être apportée ultérieurement par le Conseil communal ou par le bureau, les commissions permanentes et les commissions ad hoc seront composées, pour la durée de la législature, de 10 commissaires, soit: 4 pour le groupe PLR, 3 pour le groupe Socialiste, 1 pour le groupe des Verts, 1 pour le groupe UDC et 1 pour le groupe Montreux Libre.

## 6. Correspondance

M. le Président a reçu les courriers suivants et en donne lecture:

Une lettre de Mme Mireille Glutz qui déplore la dégradation des quais suite à une manifestation au mois de juin.

Une lettre de M. Willy Coendet relative aux nuisances causées par le Festival de Jazz.

Un courrier du Dr. Doris Rudin concernant un litige avec l'Office des poursuites, lettre qui sera annexée au procès-verbal de la séance sans ses annexes.

Un courrier de M. Ruggero Nones relatif à une demande d'éclairage public Route de Sottex 22-24, 1822 Chernex.

M. le Président en donne lecture.

Une lettre de la Société Teenergy Productions qui propose de filmer les débats du Conseil communal et à qui il a été répondu que pour l'instant la majorité des membres du Conseil ne tenaient pas à être filmés.

M. le Président précise qu'une commission de Communication et organisation du Conseil communal a été formée, et que si un jour cette commission voit un intérêt à ce que les séances du Conseil communal soient filmées, on reprendra contact avec cette Société.

La lettre de démission de M. Jean-Pierre Buholzer.

M. le Président en donne lecture.

La lettre de démission de Mme Myriam Scherly.

M. le Président en a donné lecture au point 3.1 de l'ordre du jour.

## 7. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Les membres du Conseil ont reçu les communications suivantes:

- relative à la composition des diverses commissions municipales pour la législature 2011 – 2016;
- relative au retrait par la Municipalité de son préavis No 16/2011, relatif d'une part à l'adoption d'un règlement communal sur les conditions d'occupation des logements subventionnés et à loyers modérés et d'autre part à une modification du règlement sur l'aide individuelle au logement;
- sur la réponse de l'ASFICO (Autorité de surveillance des finances communales) au sujet de l'amendement de la COFIN sur l'attribution de l'excédent de recettes pour l'année 2010;
- relative au renouvellement de l'octroi du label «Cité de l'énergie» à la Commune de Montreux;
- relative au 7<sup>ème</sup> Concours Tchaïkovski des jeunes musiciens à Montreux;
- relative à la mise en place, à titre d'essai, d'un éclairage attractif sur le mur en arceaux bordant l'aval de l'avenue Eugène-Rambert actuellement en cours de travaux de réaménagement;
- sur l'adhésion de la Commune de Montreux au projet régional «Cartoriviera»;
- sur le report des travaux d'assainissement du sentier de Ballallaz.

M. le Municipal Christian Neukomm donne lecture d'une communication de la Municipalité au sujet de travaux urgents à entreprendre au Chemin du Pilon à Brent:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,



**JOST POMPES  
FUNÈBRES**

*Notre travail, vous satisfaire.*

**Montreux**  
**www.pfjost.ch**

**☎ 021 963 00 63**

Les fortes précipitations du lundi 22 août dernier ont provoqué d'importants dégâts sur la partie inférieure du Chemin du Pilon à Brent.

L'eau de pluie s'est mise en charge dans un regard de visite du réseau communal d'eau claire et s'est infiltrée sous le revêtement bitumineux de la chaussée, le déformant sur 130 mètres.

Un nettoyage et un contrôle par caméra du réseau d'évacuation des eaux ont permis de s'assurer du bon état des collecteurs communaux. Toutefois une intervention ponctuelle sera nécessaire afin d'améliorer l'écoulement d'eau claire dans ce regard qui est à l'origine du problème.

A ce jour, quelques interventions ponctuelles urgentes ont été effectuées par le service de la voirie afin d'assurer la circulation automobile sur ce chemin. Cependant la situation actuelle est délicate et nécessite une réfection complète du revêtement avec une reprise partielle de l'encaissement de la chaussée.

Une estimation du coût a été effectuée par le service des travaux publics et suite à une consultation des gestionnaires des réseaux souterrains, seul Swisscom souhaite profiter de cette intervention pour compléter les infrastructures existantes.

Le coût à la charge de la Commune est estimé à Fr 90'000.- environ. Ces travaux feront l'objet d'un appel d'offres selon la procédure sur invitation et pourraient être entrepris dès la fin septembre 2011 pour une durée de 3 semaines environ.

Actuellement et jusqu'à la remise en état définitif de la chaussée, une surveillance régulière de l'état du chemin est effectuée par le service de voirie afin d'assurer la sécurité des usagers.

Le financement de ces travaux urgents devrait pouvoir être assuré par les comptes du budget 2011 avec le vote d'un crédit complémentaire, en fin d'année, si nécessaire.

## 8. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DÉPOSÉS

Trois motions, un postulat et sept interpellations ont été déposés sur le bureau de M. le Président.

La 1<sup>ère</sup> motion, déposée par M. Yanick Hess, s'intitule: «Limiter le temps de parole aux Conseillers Communaux à 5 minutes».

La 2<sup>ème</sup> motion, déposée par M. Daniel Manzini, s'intitule: «Augmentons le nombre de places de stationnement pour les vélos, les scooters et les motos en zone urbaine».

La 3<sup>ème</sup> motion, déposée par M. Christophe Privet, a pour titre: «Montreux, Propre en ordre!».

Le postulat déposé par M. Bernard Gret s'intitule: «Pour la levée de l'interdiction du trafic des véhicules sur la route de Chessy».

Ces motions et ce postulat seront développés lors d'un prochain Conseil.

Les interpellations seront développées au point 12 de l'ordre du jour.

## 9. RAPPORTS DES COMMISSIONS:

En préambule, M. le Président Grégoire Furrer s'adresse tout autant aux nouveaux membres du Conseil communal qu'aux anciens, et rappelle que le rapport de chaque commission doit parvenir au greffe, au minimum 10 jours avant la séance du Conseil. Il rappelle également que le président de commission est également en charge de remplir la feuille de présence aux commissions. C'est uniquement cette feuille qui sert à l'administration pour procéder au règlement de vos défraiements.

Si la feuille n'est pas remplie ou mal remplie, l'administration n'a pas la possibilité de le savoir et ensuite vos décomptes sont incorrectes. Il invite donc les présidents à faire ce travail avec rigueur et les en remercie d'avance.

### 9.1. relatif à une demande de crédit de Fr. 758'000.- pour le financement d'une étude de projet en vue de la réalisation de la maison de quartier à Clarens avec extensions scolaires (18/2011) (rapp.: Mme Catherine Buchet Bulliard);

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Emmanuel Gétaz donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe Montreux Libre est favorable au crédit d'étude demandé pour une maison de quartier à Clarens.

Nous avons apprécié également l'annexe au rapport de la commission, qui répertorie les activités imaginées dans le cadre d'un atelier auquel la population de Clarens a pu participer.

La commune de Montreux doit investir à Clarens pour développer des lieux de rencontres, d'échanges de connaissances et d'informations, afin de créer plus de liens sociaux dans cette partie de la commune très peuplée.

Une maison de quartier coûte. Nous espérons que toutes celles et ceux qui voteront pour ce crédit d'étude et qui soutiendraient éventuellement plus tard la construction, sauront être cohérents également plus tard en donnant à ce lieu les moyens d'être ouvert de manière régulière, avec un programme dynamique d'activités et de rencontres.

Nous souhaitons relever deux points:

Premièrement, les informations reçues ne donnent pas une idée très claire de la place qui sera accordée également aux personnes âgées. Il est important de penser à elles d'entrée, au niveau de l'étude, afin de prévoir des locaux adaptés à des activités pour personnes âgées.

Deuxièmement, le répertoire d'activités annexé parle, en page 4), de cours d'informatique pour lesquels il faudrait «respecter des cultures» et envisager la «non-mixité».

Mesdames et Messieurs, le groupe Montreux Libre estime extrêmement important que la future maison de quartier ne devienne en aucun cas un lieu de communautarisme, voire de ségrégation.

Ce lieu devra avoir pour objectif l'intégration des cultures représentées par les habitants, mais sur la base du respect des valeurs de notre pays. La non-mixité dans le cadre de l'enseignement n'en fait pas partie, à nos yeux.

**Super**  
**LOTO**  
**Vendredi 13 janvier**

Abonnements  
Traditionnels!  
Cartons agrafés! **2012**

**Salle Pierrier Clarens 20h.**  
**BUS VMCV gratuit au retour**

FSG Montreux – Montreux-Volley  
CMMC et Rapid Montreux

**Casino Barrière**  
**4 février 2012**

**CORPS DE MUSIQUE**  
**MONTREUX-CLARENS**

**CONCERT**  
**ANNUEL**

**Entrée libre**  
**Portes: 19h30 - Rideau: 20h15**

**Informations: info@harmoniemontreux.ch**  
**www.harmoniemontreux.ch**

**HARMONIE MUNICIPALE**

Nous serons très attentifs à cette question lors du préavis de réalisation de la maison de quartier, qui devra être accompagné d'un programme précis d'exploitation et d'activité.

En conclusion, nous vous invitons à voter le crédit proposé.

Je vous remercie de votre attention».

La discussion continue. La parole n'est plus demandée.

Mme Catherine Buchet Bulliard, Présidente de la commission, donne lecture des conclusions:

### CONCLUSIONS

En conclusion et à l'unanimité des membres de la commission présents, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

**Vu** le préavis No 18/2011 de la Municipalité du 26 mai 2011 relatif à une demande de crédit de CHF 758'000.- en vue de l'élaboration du projet de maison de quartier à Clarens avec extensions scolaires,

**Ouï** le rapport de la commission nommée pour l'examen de cette affaire,

**Considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### DECIDE

- 1) de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 758'000.- au maximum;
- 2) de couvrir la dépense par les fonds disponibles de trésorerie;
- 3) d'amortir le montant de CHF 758'000.- par le compte de fonctionnement (compte no 420.3311) sur une période de 10 ans au maximum;
- 4) d'autoriser la Municipalité à signer tous actes et conventions en rapport avec cette affaire.

**Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à la majorité moins une abstention.**

**9.2. relatif à l'examen de la prise en considération ou non de la motion de M. Olivier Blanc «Pour une réforme du système de retraite des membres de la Municipalité» (rapp.: M. Alexandre Staeger).**

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

M. Alexandre Staeger, Président de la commission, donne lecture des conclusions:

### CONCLUSIONS

En conclusion, c'est à l'unanimité que votre commission vous recommande, Monsieur Le Président, Mesdames, Messieurs, de prendre en considération la motion de M. Olivier Blanc «Pour une réforme du système de retraite des membres de la Municipalité».

**Le Conseil communal de Montreux décide à l'unanimité de prendre en considération la motion de M. Olivier Blanc.**

M. le Président ne revient pas sur le point suivant qui a été supprimé de l'ordre du jour, il s'agissait du préavis No 16/2011. Il passe directement au point 10 de l'ordre du jour.

#### 10. PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ:

**10.1. relatif à l'octroi d'investissement de Fr. 1'050'000.- au maximum, sous déduction des participations de la Fondation pour l'équipement touristique de Montreux-Veytaux et de la société CCM SA, pour l'acquisition et l'installation de quatre panneaux électroniques d'information ainsi qu'aux moyens nécessaires à leur exploitation (23/2011) (date de la 1<sup>ère</sup> séance de commission: lundi 12 septembre 2011 à 18h.00);**

La commission suivante examinera ce préavis:

Présidence PLR: M. Yann Krebs

**Membres:** MM. Christian Bécherraz, Francis Brülhart, Salvatore Giannone, Yanick Hess, Anthony Huys, Yves Laurent Kundert, Pierre-André Spahn, Vincent Tschopp, Lionel Winkler.

**10.2. relatif à une autorisation générale de plaider à accorder à la Municipalité pour la durée de la législature 2011-2016 (20/2011);**

**10.3. relatif à une autorisation générale de placer les disponibilités de la Commune à accorder à la Municipalité pour la durée de la législature 2011 - 2016 (22/2011);**

**10.4. relatif aux compétences financières de la Municipalité en matière de crédits complémentaires et d'acquisition de participations dans des sociétés commerciales pour la législature 2011 - 2016 (26/2011);**

**10.5. relatif à une autorisation générale de statuer sur les aliénations et acquisitions d'immeubles jusqu'à concurrence de Fr. 300'000.— par cas, à accorder à la Municipalité pour la législature 2011 - 2016 (25/2011);**

**Note:** Ces préavis seront étudiés par la commission des finances, vu l'unité de leur matière (date de la séance de commission des finances: jeudi 15 septembre 2011 à 19 h. 00).

M. le Président précise que la CoFin n'ayant pas encore siégé, elle n'a pas désigné son président. Il va donc convoquer la séance en sa qualité de Président du Conseil et la commission s'organisera ensuite pour nommer un président.

Il profite de ce point pour préciser qu'il entend rester à la CoFin pendant cette législature car il apprécie cette commission.

## Artisans



Entreprise spécialisée:

- Isolations
- Chapes ciment
- Ciment rapide
- Chapes liquides
- Chapes liées à l'anhydrite

**Antonio Rappazzo**

Rte de l'Industrie 16  
1072 Forel

Tél. 021 922 23 19  
Fax 021 922 24 08  
Natel 079 688 28 08

[www.laik.ch](http://www.laik.ch)  
[info@laik.ch](mailto:info@laik.ch)



**Postes fixes et temporaires**

<p>Agence Vevey Rue de Lausanne 1 Tél : 021 / 925 29 10 Fax : 021 / 925 29 19</p>	<p>Agence Bulle Rue de Vevey 6 Tél : 026 / 913 03 30 Fax : 026 / 913 03 39</p>
---	--

[info@sagaplacement.ch](mailto:info@sagaplacement.ch) - [www.sagaplacement.ch](http://www.sagaplacement.ch)

Mais il est évident, bien que cela ne soit pas demandé par le règlement du Conseil communal, qu'il sera remplacé à la CoFin par un suppléant pendant son année de présidence du Conseil, comme ce fut le cas pour d'autres présidents avant lui.

Il invite les membres de la CoFin à le rejoindre à la fin de ce Conseil pour pouvoir organiser la première séance, notamment au niveau des horaires.

La discussion est ouverte sur ces préavis.

M. Olivier Blanc désire parler plus spécifiquement du préavis 26/2011 relatif aux crédits complémentaires, et déclare que le groupe des verts ne s'oppose pas à accorder des compétences à la Municipalité en matière de crédits complémentaires.

Cela dit, il faut quand même constater ces dernières années que parfois on a été confronté à une avalanche de crédits complémentaires. Il serait donc opportun de renforcer, dans ce domaine, le contrôle du Conseil.

On pourrait imaginer, par exemple, un plafonnement annuel, la Municipalité ayant l'obligation de demander une nouvelle autorisation une fois que celui-ci est atteint, et la CoFin pourrait également s'intéresser aux solutions retenues par les autres communes.

Il remercie l'assemblée pour son attention ainsi que la commission pour l'étude de ces suggestions.

La parole n'est plus demandée.

La commission des finances examinera ces préavis.

## 11. RAPPORT-PREAVIS DE LA MUNICIPALITÉ:

**11.1. relatif à l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de Fr.1'170'000.- à certaines institutions culturelles et réponse au postulat de M. Emmanuel Gétaz «Pour que nos géants culturels n'aient plus des pieds d'argile, renforçons leurs fonds propres» (24/2011) (date de la 1<sup>ère</sup> séance de commission: mercredi 21 septembre 2011 à 19h.30).**

La commission suivante examinera ce rapport-préavis:

Présidence socialiste: M. Olivier Gfeller

Membres: Mmes Juliane Baumann, Amiira Neff, MM. Felice Calvo, Yves Cornaro, Yves Depallens, Emmanuel Gétaz, Yves Laurent Kundert, Olivier Mark, Pierre-Yves Nicoulaz.

## 12. DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ:

### 12.1. interpellation de M. Francis Brülhart concernant les bains de Clarens.

M. Francis Brülhart donne lecture de son interpellation:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les membres de la Municipalité, Chers collègues,

Mon interpellation concerne les bains publics de Clarens. Ce lieu est très prisé par les familles de la région entre mai et septembre.

Hors, depuis plusieurs mois des actes de vandalisme se produisent régulièrement, surtout le week-end, bouteilles cassées, jetées dans le bassin destiné aux enfants, chaises et tables jetées au lac, couloir des bains servant de WC (urine, excréments) et plus grave encore, la nuit du 23 juillet dernier, tentative d'incendie du local de la Palanquée.

Par hasard un membre de cette société se trouvait dans le local, il est sorti pour se rendre dans le local où sont stockées les bombes d'oxygène et s'est retrouvé face à la fumée et aux flammes, il a pu ainsi donner l'alerte. Sans cette intervention il n'y aurait peut-être plus de bains publics.

Dès lors, je demande à la Municipalité quelles mesures envisage-t-elle de prendre pour éviter de nouvelles dégradations?

Je vous remercie de votre attention».

M. le Municipal Caleb Walther remercie l'interpellateur de se soucier de la question des bains publics de Clarens, qui est effectivement un lieu privilégié pour les familles de la région. Actuellement il y a une étude de bouclage du bâtiment à certaines heures, mais il souhaite développer cela de manière plus précise, donc une réponse sera donnée par écrit lors de la prochaine séance.

### 12.2. interpellation de Mme Juliane Baumann intitulée: «Peut-on sécu-

### riser les piétons à la rue de l'Ancien-Stand à Montreux»

Mme Juliane Baumann donne lecture de son interpellation:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Il y a quelques années nous avons eu le plaisir de voir la rue de l'Ancien-Stand transformée et rénovée dans sa partie médiane, soit de la gare des Vuarens jusqu'au départ de la route du même nom, avec la création d'un trottoir sur la partie aval, garantissant ainsi la sécurité des piétons.

Pourquoi s'arrêter là?

En effet, les piétons de la partie supérieure de la rue de l'Ancien-Stand n'ont-ils pas eux aussi droit à la sécurité?

Pour mémoire, je vous rappelle que, outre les mardis et vendredis à raison d'une course aller-retour jusqu'à la rte de l'Arzillière / rte de Sottex, l'arrêt du bus VMCV, pour ce secteur, se situe vers le débouché de la route des Vuarens, ce qui veut dire que les habitants de Pallens doivent longer l'Ancien-Stand, soit à la descente ou à la montée, avec une partie de la circulation dans le dos. De plus, 2 fois par jour, le matin et à midi, à l'heure où la circulation est la plus chargée, des enfants, élèves de nos écoles, déambulent également à cet endroit critique, pour y prendre le bus ou descendre les escaliers de Pallens. Mesdames et Messieurs, n'attendons pas l'accident que tout le monde regrettera, mais prenons les dispositions nécessaires avant.

Questions:

- 1) Ne serait-il pas judicieux de mettre en place un passage piéton longitudinal (marqué au sol d'une ligne jaune) dans le prolongement du trottoir existant jusqu'au contour de Pallens?
- 2) Que compte faire la commune pour améliorer la sécurité des piétons si notre proposition n'est pas retenue?

Je vous remercie de votre attention».

M. le Municipal Christian Neukomm déclare que la Municipalité a le même souci que Mme Juliane Baumann, soit de sécuriser cette partie de notre territoire, lequel de par le bâti existant et l'impossibilité de développer au-delà du domaine public existant,



oblige de faire contre mauvaise fortune bon cœur. Il y a un bâti extrêmement difficile et des solutions doivent être trouvées en consensus.

La Municipalité a reçu très récemment une missive sous forme de pétition, qui émane d'un certain nombre d'habitants de la région Pallens – Pertit, lesquels s'inquiètent, comme Mme Baumann, de cet état de fait et de cette difficulté de cheminer en toute sécurité.

Une séance a été prévue, sur place, avec un certain nombre de services communaux ainsi qu'avec Police Riviera et avec les différents pétitionnaires, de manière à trouver des solutions qui soient applicables rapidement, voire à ce que soit prolongée la discussion sur une éventuelle étude plus approfondie avec éventuellement la possibilité de mettre une zone 30 ou élaborer toutes sortes de possibilités, de façon à sécuriser cette zone qui est effectivement extrêmement restreinte pour les piétons.

Donc des nouvelles parviendront à la suite des différentes consultations.

Mme Juliane Baumann remercie la Municipalité pour sa réponse.

### 12.3. interpellation de Mme Catherine Buchet Bulliard intitulée: «Pourquoi ne trouve-t-on nulle trace de certains chiffres?»

Mme Catherine Buchet Bulliard donne lecture de son interpellation:

«Monsieur le Président, Chers collègues, Suite à la publication du rapport de gestion 2010, nulle trace de certains chiffres, en particulier ceux relatifs aux titres de séjour octroyés dans notre commune. Après avoir tenté, en vain, d'obtenir ces informations par divers biais, la question a été posée par écrit par l'intermédiaire de notre commissaire siégeant à la commission de gestion. La réponse donnée à ce moment-là par la Municipalité débutait par 'de mémoire...'

Les questions que je vais vous poser ci-après sont donc les mêmes que celles posées lors de ladite commission.

J'aimerais toutefois revenir sur le processus et simplement vous faire savoir que notre commissaire n'a pas pu obtenir une réponse claire et précise. En effet, le même interlocuteur municipal lui a une première fois donné un chiffre, puis à quelques jours d'intervalle lui a donné d'autres chiffres. Il est vrai que s'il voulait nous mettre la puce à l'oreille, il n'aurait pas pu s'y prendre autrement.

Je demande donc:

- combien avons-nous de requérants d'asile, soit des permis N, sur notre commune?
- combien avons-nous d'admis provisoire, soit des permis F?
- combien avons-nous de personne bénéficiaire de l'aide d'urgence, soit les NEM?
- Y a-t-il une publication communale où nous pourrions retrouver ces chiffres et si non, pour quelles raisons?

Pour nous éviter toute discussion à ce sujet et ainsi devoir y revenir, serait-il possible de nous répondre par écrit dans les plus brefs délais et d'en mettre copie au procès verbal? Je vous remercie».

M. le Syndic Laurent Wehrli remercie l'interpellatrice pour ces questions et déclare qu'il allait justement lui proposer, pour éviter ce qu'il s'est visiblement passé au cours de ce printemps en ce qui concerne l'annoncer des chiffres, et il ne peut même pas dire « de mémoire », il va donc se renseigner sur ces chiffres et il y aura donc une réponse écrite à cette interpellation.

Pour une question de procédure, cette interpellation n'étant pas une question, il y sera répondu par écrit, à l'ordre du jour et au procès-verbal du prochain Conseil. M. le Syndic Laurent Wehrli mentionne ceci pour bien préciser la procédure, mais ce n'est pas du tout pour ne pas répondre qu'il le dit.

Quant à la dernière question concernant la publication, M. le Syndic imagine, sans aucun doute, que le prochain rapport de gestion, à savoir celui portant sur l'année 2011, pourra contenir ces chiffres.

### 12.4. interpellation de M. Emmanuel Gétaz intitulée: «Les manifestations montreuusiennes seront-elles le dernier village gaulois en matière de consignation de la vaisselle?»

M. Emmanuel Gétaz donne lecture de son interpellation:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Ces dernières années, toutes les grandes manifestations culturelles sont passées au système de consignation des gobelets, parfois aussi des assiettes et des services utilisés durant leur déroulement.

Toutes? Non, Mesdames et Messieurs. Comme dans les aventures d'Astérix, un village, situé au bord d'un plan d'eau, résiste encore et toujours à l'invasisseur écologiquement.

C'est le village de Montreugaspix.

Ici, la potion magique des sacs de poubelles, containers et compresseurs à déchets continue d'être la règle.

Le chef du village, dans son allocution à l'occasion du Festivalix de Jazzix, se vante de parvenir à éliminer en un jour 24 tonnes de déchets.

Quel exploit! César Naturum doit se retourner dans sa tombe...

De manière plus sérieuse, j'ai fait circuler au printemps, dans les rangs du Conseil communal, un exemple de gobelet consigné,

venant du Cully Jazz Festival, une manifestation beaucoup plus petite que nos grands événements, également ouverte dans l'espace public, et qui a pourtant introduit le principe de la consignation.

Un système qui a eu un grand succès, puisque le volume des déchets a diminué de moitié et que le système s'autofinance en grande partie grâce aux nombreux gobelets qui sont gardés en souvenir par les festivaliers.

Je suis choqué de constater que la consignation n'est toujours pas mis en place dans les grandes manifestations montreuusiennes.

Je suis d'avis que si ces manifestations ne donnent pas de garanties pour l'an prochain, nous devrions reconsidérer les conditions d'octroi de subventions ou de services par la commune, par exemple dans le cadre du budget, en les liant à un engagement ferme de mise en place d'un système de consignation.

Je souhaite dès lors poser à la Municipalité les questions suivantes:

- la Municipalité a-t-elle engagé des discussions avec les grandes manifestations, afin qu'elles introduisent un système de consignation pour 2012?
- si non, a-t-elle l'intention de le faire prochainement?

Je vous remercie de votre attention».

M. le Municipal Caleb Walther déclare qu'il croit tout d'abord que si le chef du village, M. le Syndic a parlé des 24 tonnes de déchets qui avaient été récoltés ce n'est pas pour se vanter ou pour montrer qu'il était fier de ce résultat, mais c'était d'une part pour sensibiliser les auditeurs sur ce problème-là et pour saluer l'exploit réalisé, chaque jour ou chaque matin, par les services de voirie, d'arriver à récolter ces déchets et faire en sorte que, très tôt le matin, la ville soit propre.

En ce qui concerne la première question, la réponse est oui. La Municipalité a engagé des discussions mais des discussions informelles, parfois plus ou moins formelles.

Pour la deuxième question, la réponse est également oui, la Municipalité a l'intention de le faire prochainement. Mais M. le Municipal Caleb Walther se propose de donner une réponse écrite, de manière plus développée, lors de la prochaine séance.

### 12.5. interpellation de M. Olivier Blanc au sujet du label «Cité de l'énergie»

M. Olivier Blanc donne lecture de son interpellation:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La Municipalité nous informe, dans sa communication datée du 19 août 2011, que notre commune a conservé le label « Cité de l'énergie ».

Elle nous dit également qu'elle estime tout à fait envisageable l'obtention du label, supérieur, «Cité de l'énergie Gold» lors du prochain readit, en 2014.

Je salue évidemment cette volonté de progresser dans le domaine de la politique énergétique et climatique.

Pour obtenir le label «Gold», une commune







### Finances communales : budget prudent mais serein pour 2012

**Pragmatisme et responsabilité caractérisent le budget 2012 de la Municipalité de Montreux. Avec une marge d'autofinancement légèrement positive et un déficit d'un peu plus de 4 millions de francs, le budget reflète la situation économique difficile et s'inscrit dans la tendance annoncée l'an dernier. Tout en restant prudente en matière de gestion des dépenses, la Municipalité entend toutefois maintenir le rythme des investissements publics au niveau de l'an dernier, pour un montant estimé à 25.7 millions de francs. Elle renforce en outre son soutien à la petite enfance et maintient ses aides aux différentes activités et sociétés locales.**

Pour établir un projet de budget rigoureux et réaliste, la Municipalité a demandé à ses services de reporter les dépenses qui ne sont pas immédiatement indispensables et de limiter l'enveloppe globale des dépenses de biens et services à la moyenne des 3 derniers exercices comptables. L'IPC (indice des prix à la consommation) étant parfaitement stable, les salaires ne seront pas indexés. Ils progresseront donc de 1.5% au maximum, dans le cadre du mécanisme de l'échelle des traitements. En ce qui concerne les dépenses prévisibles, il s'agit donc d'un budget maîtrisé.

Le total des charges prévues au budget 2012 dépasse les 128 millions de francs (128'098'390), soit 5.8 millions et 4.4% de plus qu'au budget 2011. Quant aux recettes, la Commune les évalue à un peu plus de 123 millions de francs (123'769'670.-), représentant une augmentation de 4.5% par rapport au budget 2011. Globalement, le budget 2012 de la Commune présente une perte de 4.3 millions de francs (4'328'720.-). La marge d'autofinancement reste légèrement positive.

L'augmentation des charges s'explique par la part toujours croissante des charges dites liées, dont la Municipalité n'a pas la maîtrise. La participation à des charges de collectivités publiques représente ainsi plus de 30% du budget communal, dont une bonne moitié pour la facture sociale (20'027'000.- mio de francs). Cette dernière, après avoir légèrement diminué au budget 2011, augmente à nouveau. Sur le plan régional, ce sont les participations à Police Riviera (7'637'900.- mio de francs) et aux transports publics (4'862'500.- mio de francs) qui représentent les plus gros montants. L'augmentation en personnel est pour sa part maintenue au strict minimum, avec 2,16 équivalents plein temps.

Au chapitre des recettes, la Municipalité estime pouvoir raisonnablement compter sur une évolution positive des recettes d'impôts. L'évaluation des recettes pour l'an prochain tient également compte de l'entrée en vigueur au premier janvier 2012 de la loi vaudoise sur la police coordonnée, dont les effets devraient être légèrement favorables à Montreux.

En ce qui concerne les aides et les subventions, le budget 2012 prévoit une enveloppe globale de 17.6 millions de francs. La Municipalité maintient son soutien aux associations et aux sociétés locales. Elle accroît par ailleurs son soutien à la petite enfance, notamment par l'augmentation de sa participation au réseau enfance Montreux et environs (REME), qui passe à 4 millions de francs (3.2 en 2011).

Au chapitre des investissements, la Municipalité maintient son programme pour dynamiser l'économie locale. Plus de 25 millions (25'755'245.-) sont planifiés pour réaliser ou lancer divers projets, comme la maison de quartier à Clarens ou le parking sous le parc Donner. Cependant, plusieurs projets importants, comme l'aménagement des jardins de la Rouvenaz, le parking d'échange P+R de Chailly la Foge, ainsi que les terrains de sport par exemple, sont en cours de préparation mais pèseront réellement sur le budget dès les années 2013-2014. Avec le niveau des liquidités disponibles actuellement, et sauf rentrées exceptionnelles, le recours à l'emprunt sera indispensable pour poursuivre le rythme des investissements publics.

En conclusion, la Municipalité entend rester stricte dans la maîtrise des charges et la gestion des liquidités. Par contre, elle veut participer activement au développement de quartiers en devenir tels Baugy et ex-Held, entre autres. Mais des choix devront être faits, passant par le renoncement à certaines tâches qualifiées de moins prioritaires et par une réévaluation de certaines subventions et recettes.

**Le rendez-vous à inscrire  
dans votre agenda culinaire**

## Wing Wah Restaurant Chinois

en face des Galeries du National

Dim sum (Raviole) maison

Spécialités de canard laqué

Plats à l'emporter - Livraison à domicile



Places de parc

Avenue du Casino 17 - 1820 Montreux

Tél. 021 963 34 47



## Gservices sàrl

Rénovation - Construction - Coordination

Menuiserie - Diagnostic amiante

[www.gservices.ch](http://www.gservices.ch)

## Gconstructions sàrl

Entreprise générale de construction

[www.gservices.ch](http://www.gservices.ch)

Place de la Gare 3 - CP 158 - 1844 Villeneuve

Tél. +41(0)21 965 34 34 - Fax +41(0)21 965 34 30



## LE BARON TAVERNIER HÔTEL RESTAURANT



PINTEVAUDOISE



HÔTEL



SÉMINAIRE

BANQUETS · MARIAGES · SALLE DE SÉMINAIRES · TERRASSES PANORAMIQUES

CHEXBRES · T. +41 21 926 60 00 · [WWW.BARONTAVERNIER.COM](http://WWW.BARONTAVERNIER.COM)

LE RESTAURANT LE BARON EST OUVERT UNIQUEMENT POUR LES MANIFESTATIONS PRIVÉES, SUR RÉSERVATION.

**PROPRIÉTAIRES** Vous souhaitez vendre votre appartement, villa, immeuble, terrain...

**CONFIEZ-NOUS VOTRE BIEN SANS FRAIS**

Appellez-nous du lundi au samedi de 7h à 19h non-stop

**Actif depuis plus de 10 ans**

*Idriss Benkhettab*

**IBK PROMOTION Sàrl**  
Tél. 021 971 12 62  
www.ibk-promotion.ch

**Atelier Basler**

- Serrurerie générale
- Sécurités
- Constructions métalliques
- Fer forgé

Av. des Alpes 50 – 1820 Montreux  
Tél. 021 963 58 52  
Fax 021 964 60 75

**Perréaz**  
Paysagiste Sàrl

**Nous vous souhaitons de Joyeuses Fêtes!**

Rue de l'Arzillière 12  
1822 Chermex  
Tél. 021 981 28 02  
Natal 078 824 19 16

**Bravata SA**

**Plâtrerie  
Papiers peints  
Peinture  
Rénovations**

Case postale 133 - 1807 Blonay  
Tél. 021 922 24 58 - Fax 021 922 24 59

**sottas**

électricité  
télécom  
domotique  
écobiologie  
solaire

info@electricitiesottas.ch  
1820 Montreux 021 965 35 53  
1895 Vionnaz 024 481 11 13

**JOURDAN & OCELLO**  
Chernex

**JOC**

**CONSTRUCTIONS S.à.r.l.**

Natel 079 204 47 45

Entreprise de Maçonnerie  
Génie civil - Rénovations

Route de Chaulin 31 - 1822 CHERNEX  
Tél. 021 964 12 04 Fax 021 964 12 74

**GR GIANINI-RIMA**

SELLERIE AUTOMOBILES  
BÂCHE EN TOUS GENRES  
STORES, MOUSTIQUAIRES

Nouvelle adresse  
des le  
1er janvier 2011

Rue de Jaman 3 - 1815 Clarens  
021 964 55 37  
info@GR-sellerie-bache.ch  
www.GR-sellerie-bache.ch

**Evo-Wood**  
Fbénisterie  
Agencement de cuisine

Millius Sébastien  
Rte des Pressoirs 72  
1844 Villeneuve

079 596 51 25  
evo-wood@hotmail.com

**RIDEAUNEUF**  
NETTOYAGE A SEC

Vêtements  
Rideaux  
Meubles rembourrés  
Lavage de tapis d'orient  
et toutes provenances

Ph. Stäuble  
Av. Mayor-Vautier 19 - 1815 Clarens  
Tél. 021 964 58 95

**La Mobilière**  
Assurances & prévoyance

AGENCE GÉNÉRALE CHABLAIS-RIVIERA  
Rue du Simplon 48 – 1800 Vevey  
www.mobichablaisriviera.ch

**Christine Menzi**  
Conseillère en assurances

Tél. 024 468 00 62 – 079 212 01 51  
christine.menzi@mobi.ch

**VOYAGES alexursion**  
MONTREUX

Minibus-Midibus-Autocars VIP-Taxis-Limousines-Locations

**TAXI Service appel gratuit 0800 963 963**

**EXCURSION : 1 JOURNÉE À EUROPA PARK**  
à Rust (Allemagne) plusieurs départs par semaine à partir de :  
Martigny, Aigle Gare, Villeneuve Gare, Territet Gare, Montreux Gare, Clarens Bassel,  
La Tour-de-peitz, Vevey Gare & Lausanne Gare.

**INFORMATION - INSCRIPTION : www.alexursion.ch**

Place des Planches 2 1820 Montreux - Tél. 021 963 53 60 - Fax. 021 963 53 61 mailinfo@alexursion.ch

doit réaliser plus de 75% des mesures potentielles. Notre commune en est actuellement à 69%. On en déduit donc qu'il faudra qu'elle fasse encore quelques efforts.

Je pose à la Municipalité la question suivante:

- Quelles mesures entend-elle mettre en œuvre pour obtenir le label «Gold»??

Je remercie par avance la Municipalité de sa réponse».

M. le Municipal Alain Feissli remercie M. Olivier Blanc de remettre ce sujet à l'ordre du jour, tant il est vrai, quelque part, que le label obtenu pour la troisième fois, un troisième reaudit, donc pour la quatrième fois dans les faits, la première fois étant en 1999, doit être considéré, et par l'organe délibérant et par la Municipalité, comme étant une grande source de satisfaction.

Ce label vient récompenser des efforts qui sont conduits depuis plus de vingt ans par les autorités, efforts qui, année après année, vont en s'accroissant.

Quelles sont les différentes pistes que la Municipalité entend suivre, M. le Municipal Feissli répond à M. Olivier Blanc que la Municipalité aura l'occasion de communiquer très prochainement, au travers de deux outils, sur les détails, à savoir tout d'abord dans son programme de législation et dans le programme des investissements qui sera en main du Conseil communal, respectivement la commission des finances, à la fin de cette année.

Afin de donner quelques grandes pistes, qui aujourd'hui sont d'ores et déjà identifiées et qui nécessiteront naturellement, pour certaines, des investissements et donc l'accord du Conseil communal le moment venu, par exemple le domaine de l'éclairage public qui a aujourd'hui des potentiels d'économie qui sont très importants et naturellement pour les obtenir, il s'agira de mettre aussi ce qu'il faut dans le cadre des investissements et des différents programmes d'entretien.

Autre exemple, la valorisation du bois énergie. Typiquement-là, malgré l'existence du chauffage à bois de la voirie, malgré l'existence maintenant du chauffage à distance des serres de la Karma, de la piscine de la Maladaire et de l'EMS de Burier, force est de constater que dans notre bois énergie on dispose d'un potentiel encore très important qui est de l'ordre de 2'000m<sup>3</sup> par année.

C'est donc naturellement sur cette piste-là que la Municipalité va travailler, mais qui dit bois énergie, dit aussi centre de valorisation du bois et là ce sont des objets sur lesquels la Municipalité aura à débattre encore dans son programme des investissements et respectivement à proposer au Conseil.

Il y a aussi, pour illustrer, encore un élément qui est attendu par le Conseil communal et promis par l'autorité, depuis longtemps, et M. le Municipal Alain Feissli promet que la Municipalité y travaille, c'est le plan de mobilité de l'administration communale.

Il a subi un enterrement de première classe, en même temps que le projet «Hôtel de ville d'Etraz», puisqu'il en faisait partie intégrante. Ce projet va devoir donc ressortir des tiroirs et d'autres objets qui tiennent à cœur aux uns et autres comme par exemple la gestion

électronique des documents, et donc la diminution très sensible du volume de papier.

Aux travers de ces quelques exemples, les pistes sont très importantes, et le Conseil communal sera informé, dans les détails, au travers du programme de législation et du programme des investissements et c'est là finalement que M. l'interpellateur aura la réponse exhaustive à son interpellation. M. le Municipal Alain Feissli espère, que pour ce soir et à ce stade, M. Olivier Blanc estimera qu'il lui a été répondu.

M. Blanc remercie M. Feissli pour son début de réponse, s'il a bien compris, et pour le reste il patientera, il en a l'habitude.

## 12.6. interpellation de M. Alexandre Staeger qui s'intitule: «Parking à Montreux: vaut-il mieux payer en euros?»

M. Alexandre Staeger donne lecture de son interpellation:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Ce n'est un secret pour personne, le cours de l'euro par rapport au franc suisse a fortement chuté ces derniers temps. Aujourd'hui, le site de la BCV affichait un cours de l'euro à 1,13 francs à l'achat et 1,19 à la vente.

Les parcmètres montreuviens (et veveysans, sauf erreur) offrent la possibilité de régler son parking en euros, et la monnaie est rendue en francs suisses. Le cours de change prévu est fixé à 1,40 francs pour un euro.

Il y a donc une différence d'au moins 20 centimes (27) entre les deux cours. Cela signifie que nous achetons les euros des automobilistes beaucoup plus chers que ce qu'ils valent actuellement sur le marché des devises.

En résumé, chaque fois qu'un automobiliste, suisse ou étranger, paie son parking en euros, la commune perd entre 20 et 30 centimes par euro payé. Le phénomène est par ailleurs accentué par le fait que l'horodateur rend systématiquement la monnaie en francs suisses.

Mes questions sont donc les suivantes.

1. La Municipalité est-elle consciente de l'état de fait décrit ci-dessus?
2. Est-il possible de mettre à jour le taux de change des appareils en question (dans un sens ou dans l'autre)?
3. Dans l'affirmative, qu'en est-il de l'affichage sur le parcmètre lui-même (le taux de change est affiché)?
4. La Municipalité compte-t-elle faire changer les choses, ou est-ce juste une bonne combine à connaître quand on se parque à Montreux?

Je remercie d'avance la Municipalité pour les réponses qu'elle voudra bien apporter à la présente interpellation».

M. le Municipal Caleb Walther va répondre très partiellement à cette interpellation, n'ayant le texte que maintenant. La Municipalité est consciente de l'état de fait décrit ci-dessus, c'est une carte de visite auprès des touristes et elle espère que le cours de l'euro remonte pour revendre ces euros.

Plus sérieusement, il n'était pas au courant, un peu grâce à son macaron municipal mais surtout à son vélo!

Sur les deux questions techniques, à savoir peut-on changer le taux de change et comment fait-on pour l'affichage, il ne peut pas fournir cette réponse. Mais évidemment qu'en fonction de cette possibilité-là, il faut regarder si le changement au plus près de ce cours est intéressant ou pas.

Quant à la question quatre, est-ce juste une bonne combine, et bien pour l'instant c'est juste une bonne combine, mais M. le Municipal Caleb Walther donnera des réponses techniques plus développées lors de la prochaine séance.

M. Alexandre Staeger remercie le Municipal Caleb Walther et tient juste à préciser qu'il doit être le seul Conseiller communal à ne pas être titulaire du permis de conduire.

## 12.7. interpellation de M. Alexandre Staeger intitulée: «Où en sont les modifications du règlement de notre Conseil?»

M. Alexandre précise, en préambule, qu'il y a deux questions auxquelles M. le Président Grégoire Furrer a déjà répondu en début de séance, donc il va laisser tomber ces questions puisqu'elles sont devenues sans objet.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son interpellation:

«Ceux qui étaient déjà parmi nous lors de la précédente législature se souviennent certainement que nous avons accepté de modifier certains éléments de notre règlement, du moins sur le principe.

Il s'agissait d'abord de l'introduction du registre des déclarations d'intérêt. Nous avons accepté le préavis et les modifications du règlement correspondantes, qui sont, sauf erreur, déjà entrées en vigueur.

Nous avons ensuite pris en considération une proposition de Mme Irina Gote prévoyant d'introduire la possibilité de ne pas développer les interpellations oralement, mais attendons encore le préavis. Enfin, la Municipalité nous informait du fait que la disposition sur la commission de recours en matière informa-



### Au Centre-Ville à Montreux

**Au Centre-Ville de Montreux, à quelques pas des quais, 43 lits C de gériatrie et psycho-gériatrie. Dès 2012: 12 places UAT**

Avenue du Casino 25, 1820 Montreux  
Tél. 021 962 00 00 - message@emslespalmiers.ch

Fondation Balcon du Lac, Ch. Faudin 4, 1820 Vevey - fondationbalcondulac@vevey.ch

tique était tombée en désuétude de par l'adoption de la LPrD le 11 septembre 2007 et son entrée en vigueur en 2008.

Il me semble opportun d'intégrer ces modifications au règlement le plus tôt possible dans la législature, où, du moins, de savoir à quoi nous en sommes dans notre règlement.

Mes questions sont donc les suivantes.

1. A quoi en est la mise en place du registre des déclarations d'intérêt?
2. A quoi en est la réponse à la motion de Mme Irina Gote sur la possibilité de ne pas développer les interpellations?
3. Qu'en est-il de l'abrogation de l'art. 63 (ancien) et de son remplacement par la/les disposition/s sur la commission Informatique et communication? [retiré par l'interpellateur car M. le Président y a répondu spontanément en début de séance].

Il a déjà été répondu à la question 3.

4. Une version mise à jour du règlement sera-t-elle disponible sur Internet prochainement?
5. Les membres du Conseil seront-ils nantis d'une version du règlement à jour sur papier comme cela a été le cas au début de la précédente législature? [retiré par l'interpellateur car M. le Président y a répondu spontanément en début de séance].

Il a également déjà été répondu à la question 5.

Je remercie par avance la Municipalité pour les réponses qu'elle voudra bien apporter à la présente interpellation».

M. le Syndic Laurent Wehrli remercie M. Alexandre Staeger pour ces questions. Il reconnaît à titre tout à fait personnel, que dans sa nouvelle fonction il lui apparaît que c'est un travail partenarial entre le Conseil communal, respectivement son bureau et la Municipalité.

Il verrait mal, au nom de la séparation des pouvoirs et de la reconnaissance de cette séparation, même si l'on travaille tous ensemble pour Montreux, que la Municipalité seule fasse la rédaction du règlement du Conseil communal.

Depuis les discussions de ce printemps, il y a eu le changement de législature, un nouveau Président du Conseil, une nouvelle secrétaire, donc les éléments sont prêts à être mis en place, il pense notamment au registre des déclarations d'intérêts, considérant que par sa décision le Conseil communal voulait reprendre le règlement du Grand Conseil, donc celui-ci existe.

Il s'agit maintenant de finaliser les éléments avec le bureau du Conseil. M. le Syndic ne joue pas du tout au chat et à la souris, ou qui de l'œuf ou de la poule, suivant les différents adages que l'on peut utiliser. Il s'agira de discuter avec M. le Président s'il souhaite faire des propositions de textes qui seront retravaillées ensuite et reproposées formellement,

ou si à l'inverse, cela l'arrange que la Municipalité fasse des propositions de textes, avec bien entendu toute la liberté, pour le bureau du Conseil, de les retravailler afin que ce document conviennent aux membres du bureau, respectivement ensuite au Conseil.

Il en va donc ainsi des questions 1,2 et 3, et pour la 3a, la 4 et la 5 les éléments sont réglés, sauf pour la 4, c'est-à-dire la mise sur internet, le souhait était d'abord de le distribuer ce soir, dans le respect des Conseillères et des Conseillers, afin qu'ils aient d'abord l'information, et ensuite l'information tout public. Ce document sera sur le site internet tout prochainement.

M. le Syndic est bien conscient qu'il répond à ces questions ce soir et il s'engage très clairement à prendre langue avec M. le Président du Conseil et réciproquement, s'il peut se permettre de le dire, afin que l'on puisse, dans les meilleurs délais, déterminer qui commence la rédaction pour ensuite faire avancer ce dossier afin que ces éléments ne restent pas en rade. Il remercie l'assemblée pour son attention.

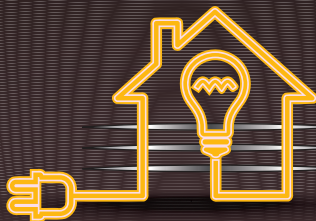
M. Alexandre Staeger remercie la Municipalité et il comprend bien les préoccupations de M. le Syndic Laurent Wehrli, toutefois le règlement ne prévoit pas la possibilité de faire une interpellation au bureau du Conseil. Raison pour laquelle M. Staeger est obligé de s'adresser à la Municipalité et il comprend tout à fait la réponse de M. Wehrli.

La séance est levée à 21h30.

## MONTREUX INFO-VILLE



### Restaurateurs



### Artisans



### Commerçants

Défiez toutes ces mauvaises prévisions sur la morosité 2012 en profitant du seul journal commercial montreusien tiré à 15000 exemplaires et distribué dans tous les ménages gratuitement depuis 16 ans (aussi sur le site internet).

**Comment? Par une publicité offrant vos services à la population qui demande qu'à vous connaître! Un moyen peu coûteux et très efficace sur le marché local.**

**Profitez, il reste encore quelques espaces pour vous en 2012!**

N'hésitez pas à nous contacter pour un renseignement, pour une offre, pour une visite ou autre.

Tél.: 021 963 75 18

E-mail: [infoville@bluewin.ch](mailto:infoville@bluewin.ch)

Site: [www.montreuxinfoville.ch](http://www.montreuxinfoville.ch)

Caveau des vigneronns



# 3<sup>e</sup> année d'activité

Pensez à nous pour vos repas d'entreprise.  
Succès assuré et belles rencontres amicales.

"Chez Gloria"

«Magnifique terrasse dans la vieille ville»



**Cuisine ouverte 7/7  
jusqu'à 23 heures!**

Rue industrielle 30 bis - 1820 Montreux  
Tél. 021 963 25 70 - Fax 021 961 13 35

[info@caveaudevigneronns.ch](mailto:info@caveaudevigneronns.ch) - [www.caveaudevigneronns.ch](http://www.caveaudevigneronns.ch)

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 5 octobre 2011 à 20h00, en le Montreux Musique & Centre des Congrès 2m2c, à Montreux.

Présence: 86 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Ont fait excuser leur absence:

Mme Coralie Dumoulin, MM. Stéphane Barbey, Bernard Gret, Massoud Lavassani, Michel Posternak, Christian Vernier, Eric Walther.

N'ont pas fait excuser leur absence:

Mmes Xochitl Borel, Elvira Grognoz, MM. Christian Gagnat, Marcello Maillard, Meichtry Charles, Quentin Schärer, Enzo Verme.

## 1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 31 AOÛT 2011

Avec quelques modifications, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

## 10. DÉVELOPPEMENT DES MOTIONS ET POSTULATS SUIVANTS:

### 10.1. motion de M. Yanick Hess «**Limiter le temps de parole aux Conseillers communaux à 5 minutes**»;

M. Yanick Hess donne lecture de sa motion:

«Si l'ennui ne gagnait pas parfois certains d'entre nous, je n'aurais jamais eu à faire cette intervention.

Etre clair dans ces idées, présenter de manière concise ce que l'on désire afin que chacun puisse s'exprimer par la suite, tel est tous notre vœu.

Dans ce sens, je propose une modification du règlement communal pour qu'une intervention d'un Conseiller communal n'excède pas les 5 minutes. La Municipalité pourrait aussi s'en inspirer.

En conséquence, je demande que cette motion soit transmise à une commission pour étude et rapport.

Je vous remercie de l'attention que vous avez portée aux considérations que je viens de développer ».

Cette motion sera transmise à une commission lors de notre prochaine séance.

### 10.2. motion de M. Christophe Privet «**Montreux, propre en ordre!**»;

Cette motion sera développée lors de notre prochain Conseil.

### 10.3. motion de M. Daniel Manzini «**Augmentons le nombre de places de stationnement pour les vélos, les scooters, les motos en zone urbaine**»;

M. Daniel Manzini donne lecture de sa motion:

«Aujourd'hui, de plus en plus d'automobilistes délaissent leur voiture et circulent à vélo, à moto ou en scooter. Il ne s'agit certainement pas d'une mode passagère. Ce changement de comportement est principalement dû aux difficultés de trouver des places de stationnement au centre ville.

Force est de constater que les périmètres des centres commerciaux comme le Forum ou celui de Clarens-Centre demeurent sous-dotés en places de parc pour les deux-roues. Le déficit est également vérifiable aux abords de la Poste ou de la gare CCF.

Cette insuffisance de places de stationnement induit un parcage sauvage sur les trottoirs et devant les commerces. Il se termine souvent par des désagréments pour les piétons et des contraventions salées pour les propriétaires de deux-roues.

Cette motion devrait permettre d'atteindre les objectifs suivants:

1. Augmenter le nombre de places de stationnement pour les motos, scooters et vélos en zone urbaine.
2. Mettre sur pied un calendrier des aménagements pour les propriétaires de deux-roues.
3. Comparer l'offre régionale en matière d'aménagement de places de stationnement pour les deux-roues. A titre d'exemple, la ville de Vevey vient de créer 170 places supplémentaires sur les quais de la gare.
4. Dresser la liste des aménagements réalisables (couverts, mobilier urbain, places de vélos sécurisées, ...).

Je vous remercie pour votre attention et souhaite que cette motion soit transmise à une commission pour étude et rapport ».

Cette motion sera transmise à une commission lors de notre prochaine séance.

### 10.4. postulat de M. Bernard Gret pour la levée de l'interdiction du trafic des véhicules sur la route de Chessy.

Ce postulat sera développé lors de notre prochain Conseil.

## 11. DEVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET REPONSES DE LA MUNICIPALITE:

### 11.1. interpellation de M. Aurelio Mastropaolo concernant le service des affaires sociales, famille et jeunesse

M. Aurelio Mastropaolo donne lecture de son interpellation:

«Les moins fortunés de nos voisins veveysans ont la chance de pouvoir compter sur une organisation du nom de «Fondation Apollo» lorsqu'ils sont en proie à des difficultés personnelles leur rendant l'accès au logement difficile, de par la réticence des gérances à attribuer un logement à une personne ayant des difficultés caractérielles, étant non-solvable ou à faible revenu (en poursuites, ou simplement au bénéfice d'une rente AI ou AVS).

La fondation ne se contente pas de faire l'intermédiaire entre les gérances et les citoyens, de prendre les baux à son nom et de se porter garante du paiement, mais propose également des «modules d'apprentissage à la vie en voisinage» qui peuvent être une condition à leur engagement.

Leur site internet <http://fondation-apollo.ch> donne plus de détails sur leur fonctionnement.

Cette fondation étant soutenue par le SPAS et par la commune de Vevey, mes questions sont les suivantes:

- la Municipalité de Montreux a-t-elle connaissance de cette fondation?
- des contacts ont-ils été établis afin d'étendre le rayon d'action de cette fondation au territoire montreusien?
- si non, la Municipalité envisage-t-elle l'éventualité de se doter d'un organisme similaire et quels moyens pense-t-elle se donner?
- si non, quels autres moyens compte-t-elle mettre en œuvre pour faciliter l'accès au logement des plus démunis tant au niveau personnel que financier?».

Madame la Municipale Jacqueline Pellet va essayer de répondre rapidement afin que M. le Président Grégoire Furrer puisse passer à l'interpellation suivante.

Par rapport aux remarques de l'interpellateur, Mme Pellet va répondre globalement à la série de questions.

La commune de Montreux est au courant de cette organisation Apollo, puisqu'elle a, dès le départ, travaillé avec la commune de Vevey pour l'établissement du préavis qui a été accepté à Vevey. Elle est donc partie prenante mais sous forme de soutien moral et non pas financier à la Fondation Apollo, par conséquent elle la connaît et à ce titre elle la prend en compte.

En revanche, par rapport à l'étendue de son rayon d'action ou à la participation à la fondation, là il n'y a pas encore de décisions prises. On souhaite aller dans le sens d'une amélioration des logements d'urgence ou de transition, la meilleure preuve c'est que l'on trouve dans le programme de législature les éléments l'annonçant.

On doit encore déterminer de quelle façon on va travailler dans ce sens, mais cela a été clairement établi, dans le programme de législature, que l'on vous a soumis en consultation.

Un autre élément qui a son importance, si l'on n'a pas encore de détails développés concernant ces logements d'urgence et de transition, en revanche dans le domaine du logement tout court et particulièrement pour les personnes au revenu modeste il y a un certain nombre d'opérations qui sont faites actuellement.

Par exemple pour le subventionnement des logements, il y a le préavis qui a été déposé ce soir, qui montre dans quel sens on va travailler, y compris dans l'allègement en matière temporelle de la durée d'habitation dans la commune, dont on a proposé l'abaissement.

La Municipalité veut se calquer sur le cadre légal cantonal, mais en apportant aussi des améliorations communales. L'on a également l'aide individuelle au logement qui intervient et les partenariats avec les coopératives.

Mme Pellet voudrait aussi signaler que dans les projets immobiliers qui sont en place, si elle prend l'exemple de ce qui se fait sur la parcelle Corbaz, 20% de logements à loyer abaissé ont été prévus, par convention, avec l'équipe de promotion.

Par conséquent on travaille dans le sens d'aider au logement et par rapport à la question plus particulière sur les logements d'urgence ou de transition, on va également dans ce sens, mais effectivement ce n'est pas apporter un soutien global complet à Apollo.

Mme la Municipale Jacqueline Pellet espère ainsi avoir répondu à cette interpellation.

M. Aurelio Mastropaolo remercie la Municipalité pour sa réponse.

**D. Bottarel**  
**Agence Immobilière SA**

ADMINISTRATION DE PPE • GÉRANCE • LOCATION • VENTE

Rue du Bourg 37 • CH-1816 Chailly-Montreux  
Tél. 021 964 20 30 • Fax 021 964 20 31 • [info@bottarel.ch](mailto:info@bottarel.ch)

## 11.2. interpellation de M. Anthony Huys concernant «l'Accessibilité au chalet de montagne de Bretaye»

M. Anthony Huys donne lecture de son interpellation:

«D'abord un petit historique:

En juin 2008, la Municipalité avait déposé le préavis 13/2008 sur l'achat à la Fondation Ruchonnet 18 de l'ancienne cabane militaire de Bretaye, sise sur la commune d'Ollon, pour le prix de Fr. 250'000.- et l'octroi d'un crédit de Fr. 230'000.- pour entreprendre les travaux de transformation de ce bâtiment.

Un bref passage de ce préavis – arguments de la Municipalité pour motiver l'achat:

«D'autre part, la mise à disposition des lieux aux organisateurs des camps de vacances, notamment l'Animation Jeunesse, à des établissements scolaires, aux familles intéressées par des semaines «découvertes», aux groupes de moniteurs ou associatifs de Montreux, permettrait de promouvoir l'utilisation estivale et dès lors, donnerait encore davantage de sens à cette acquisition.

De plus, les jeunes fréquentant les centres de loisirs de la commune pourraient bénéficier du lieu durant quelques fins de semaine et découvrir les loisirs liés à cet environnement».

La commission du Conseil communal à ce préavis, présidée par notre ancien collègue M. Félix Glutz, s'était réunie le jeudi 17 juillet 2008, à Bretaye et même M. le Syndic Pierre Salvi, Mme Willi et M. Wehrli avaient représenté la Municipalité.

- Un premier passage de ce rapport sur le point de la Municipalité «Pourquoi cet achat?»:

«D'autre part, la mise à disposition des lieux serait élargie aux animateurs des centres de loisirs, pour organiser des camps de quelques jours pour les jeunes, aux familles ainsi qu'aux nombreuses associations de notre région».

- Un deuxième passage de ce rapport sur le point «Garanties quant à l'organisation des camps» (réponses aux questions):

«Outre les camps, des journées et des week-ends sont également envisagés aussi bien pour les écoliers que pour les jeunes en général».

Voici le fond de cette interpellation:

Des groupements de jeunes parents avec des enfants en bas âge (et je ne cache pas, ayant moi-même deux enfants avec leurs enfants dans un groupement) ainsi que des associations trébuchent toujours sur une réponse négative de la part du service de l'intendance de Bretaye sur une demande de location pour une semaine ou surtout pour un week-end, du chalet en question.

En plus, leurs demandes ne sont pas des demandes de dernière minute, mais bien avan-

cées (Exemple: au mois de mars pour le week-end du Jeûne fédéral). Et selon mes sources d'information, j'ai pu comprendre que les réponses étaient des fois accompagnées de «peine perdue».

Peut-on conclure qu'il faut avoir des privilèges ou que ce sont toujours les mêmes organisations qui occupent les lieux?

Mon interpellation est aussi accompagnée de deux autres questions:

- Il me semble que peu de montreusiens sont au courant que Bretaye appartient à la Commune. Est-ce que l'acquisition de Bretaye a été communiquée à la population montreusienne?

- Si oui, de quelle manière ?

- Si non, pour quelle raison ?

- Le débat sur le rapport de ce préavis a eu lieu durant le plénum du Conseil communal du 10 septembre 2008.

La discussion sur le règlement qui aurait dû être remis ce soir-là était assez animée. Un des conseillers voulait même déposer une motion d'ordre. Celle-ci fut refusée par le Conseil.

- Où en est-on avec ce règlement?

J'accepte aussi une réponse écrite de la part de la Municipalité pour la prochaine séance du Conseil».

M. le Municipal Alain Feissli déclare que M. Anthony Huys a très sensiblement raccourci le texte de son interpellation et il va donc essayer de raccourcir aussi la réponse municipale.

Finalement, au travers de son intervention, M. Huys dresse une observation et formule en conclusion deux questions.

Premier élément d'observation, M. Huys relève la difficulté de louer cet objet. Il faut garder en mémoire le fait que notamment au cours des deux dernières saisons estivales, la cabane militaire de Bretaye n'a pas été mise sur le marché de la location et ceci en raison des différents travaux très importants que le Conseil a décidés et qui ont été effectués au cours de ces deux saisons-là.

Si ces travaux ont été effectués pendant cette période, c'est simplement que l'on est à 1800 mètres d'altitude et la période qui va du 15 avril au 15 voire 30 septembre est la seule période annuelle qui permet de conduire ce genre de travaux. Effectivement cet objet n'a pas été mis, ces deux dernières années, sur le marché de la location.

Quant à la première question, existe-t-il un règlement qui régit les locations ?

La Municipalité peut répondre par l'affirmative, il existe un règlement de compétence municipale, donc adopté par la Municipalité, qui définit les priorités de l'accès, ainsi que les tarifs de loca-

tion et un certain nombre d'autres choses. Ce règlement reprend, dans l'esprit et pour l'essentiel de la lettre, si ce n'est le détail du préavis, l'esprit du préavis, soit l'esprit des différents travaux de la commission. Les priorités sont parfaitement claires au travers de ce règlement de compétence municipale.

En ce qui concerne la deuxième question: y-a-t-il eu de la communication?

Comme M. Feissli l'a dit, comme il y a eu peu de disponibilité donc il n'y a pas eu de communication active faite pour mettre cet objet en location, notamment dans le cadre de la période estivale, puisqu'il n'était pas en location pendant cette période.

Pour le surplus, il faut savoir que l'essentiel des usagers de la période hivernale sont des usagers scolaires ou des usagers au travers de l'animation jeunesse ou encore associatif. Il n'y a pas eu de mise en location formelle.

Par contre, ce que l'on peut dire à ce stade, c'est qu'un partenariat existait et existe toujours au niveau de l'exploitation et de l'intendance de cet objet avec la Fondation de la Maison de Montagne de Bretaye. Le précédent intendant a pris sa retraite, bien méritée, à la fin du mois de juillet dernier. Le nouvel intendant a été nommé et a pris ses fonctions au 1er septembre de cette année et sous une forme un peu particulière, puisque le nouvel intendant n'est plus un salarié de la Fondation de la Maison de Montagne de Bretaye, mais un intendant indépendant, ce qui est un élément important par rapport à ce que M. Feissli va encore développer rapidement.

La Municipalité est en pourparler avec ce nouvel intendant pour régler les différents détails d'exploitation, pour tout ce qui touche l'exploitation de l'ancienne cabane de Bretaye, puisque la convention qui liait à la commune de Montreux et à la Fondation de la Maison de Montagne, de facto, est devenue caduque par le statut d'indépendant.

On se rend compte que le statut d'indépendant apporte également une convergence des intérêts puisqu'aujourd'hui, autant l'intendant, que la Fondation de la Maison de la Montagne, que la commune de Montreux, ont intérêt à remplir cette infrastructure et à mettre sur pied une communication qui soit une communication de qualité.

Le travail est en cours au niveau de la communication, puisque lors de la prochaine saison de location, soit la saison d'été 2012, peu de travaux importants sont planifiés.

M. Feissli profite, bien qu'il ait été répondu à cette interpellation, de dire que c'est volontiers que la Municipalité incorporera, dans son rapport de gestion, un paragraphe spécifique sur les différents objets communaux qui sont aujourd'hui mis à la disposition du monde associatif, des montreusiennes et des montreusiens et des établissements scolaires, puisque il n'y a pas seulement la cabane militaire de Bretaye, mais il y a aussi le Chalet les Esserts à Leysin qui

www.gardencentre-noville.ch

Merci!

Un grand merci pour votre **fidélité** et tous nos **voeux** pour ces Fêtes de fin d'année !



Garden Centre Noville  
JEAN BRÖNNIMANN SA

# Clin aux commerces


 Hainer et Brigitte Boff  
 ainsi que leur équipe  
 vous souhaitent de

## JOYEUSES FÊTES

et restons optimiste pour 2012!

NE LASSEZ PAS  
 LA BUÉE  
 VOUS AVISUELER.

La nouvelle technologie  
 contre la buée

sans  
 avec optifog


  
 Live life in the clear

Grand choix de montures optiques & solaires - Examen de la vue - Verres de contact  
 Montreux, Grand Rue 7, 021 963 32 31  
 Villeneuve, Grand Rue 12, 021 968 31 26  
 Bex, Rue Centrale 27, 024 461 43 43

[mulleroptique.ch](http://mulleroptique.ch)  
 chez nous, vous trouvez la qualité

# ZARINA

Maison de Joaillerie



Grand'Rue 54, 1820 Montreux  
 Tél. +41 (0) 21 963 63 56  
 Tél./fax +41 (0) 21 963 63 58  
[www.zarina-group.ch](http://www.zarina-group.ch)

## BIENVENUE A L'EUROTEL

AU BORD DU LAC, SUR LES QUAIS  
 CUISINE CHAUDE NON-STOP DE 11H.30 À 22H.00

\*

### MENUS DE FÊTES

\* \* \*

### SALLE DE BANQUETS

\* \* \*

### REPAS D'ENTREPRISES

\* \* \*

BEST WESTERN

  
 Eurotel Riviera

RÉSERVATION CONSEILLÉE  
 AU 021-966 22 30

suisse majestic | GRAND HÔTEL  
 MONTREUX - SWITZERLAND

RESTAURANT 45



# waiting 4 u

Grand Hôtel Suisse-Majestic  
 Avenue des Alpes 45 | 1820 Montreux  
 021 966 33 00 | [suisse-majestic.com](http://suisse-majestic.com)



# Restaurants de la Grand'Rue

## Unique en Suisse!

Bonus maximum  
garanti à vie sur votre  
assurance voiture

Agences à:  
Vevey - Montreux  
François Junod, Agent général  
[www.vaudoise.ch](http://www.vaudoise.ch)



## La Rouvenaz



Resto - B&B - Wine Bar - Terrasse  
in Montreux



RUE DU MARCHÉ 1 • 1820 MONTEUX • SWITZERLAND  
TÉL. 021 963 27 36 • FAX. 021 963 43 94  
[rouvenaz@bluewin.ch](mailto:rouvenaz@bluewin.ch) • [www.rouvenaz.ch](http://www.rouvenaz.ch)

RUE DE FRIBOURG 11 • 1800 VEVEY • SWITZERLAND  
TÉL. ET FAX 021 921 18 58 • [cafe-avenir@bluewin.ch](mailto:cafe-avenir@bluewin.ch)  
[www.restaurantavenir.ch](http://www.restaurantavenir.ch)



Horloger  
Réparation, vente, achat  
Devis gratuit

## Pendules

Grand Rue 22 - Montreux

021 963 59 47

EDEN PALACE  
AU LAC  
Montreux Suisse Hotels & Resort

Rue du Théâtre 11 | 1820 Montreux  
T 021 966 08 00 | [info@edenpalace.ch](mailto:info@edenpalace.ch)

[www.edenpalace.ch](http://www.edenpalace.ch)



Un tête-à-tête...

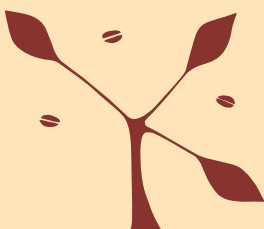


avec le Lac...

Royal Plaza  
MONTREUX  
Montreux Suisse Hotels & Resort

Grand-Rue 97 | 1820 Montreux  
T 021 962 50 50 | [info@royalplaza.ch](mailto:info@royalplaza.ch)

[www.royalplaza.ch](http://www.royalplaza.ch)



Lino's Coffee®  
Suisse

Très grand choix de cafés Wifi gratuit

Petit-déjeuner - Sandwiches - Salades  
Glaces artisanales - Frappés  
Aussi à l'emporter - Le vrai café italien

[www.linoscoffee.com](http://www.linoscoffee.com)

Lino's Coffee Avenue du Casino 32, Montreux 021 963 25 68  
Lino's Coffee Avenue des Alpes 45, Montreux 021 961 26 80



remplit exactement les mêmes fonctions. C'est donc très volontiers qu'un chapitre peut être développé d'une manière particulière dans le cadre du rapport de gestion.

M. Huys remercie la Municipalité pour ses réponses.

### 11.3. interpellation de Mme Sabine Leyvraz «A quand un délégué à l'intégration à Montreux?»

Mme Sabine Leyvraz donne lecture de son interpellation:

«Le programme de législature de la Municipalité vient de sortir, ce dont nous nous réjouissons tous.

Toutefois, le groupe Socialiste souhaite attirer votre attention sur un point important. A la lecture dudit document, on y découvre que la Municipalité souhaite créer un poste de délégué à l'intégration. Si nous saluons cette démarche que d'autres grandes villes ont entreprise il y a déjà longtemps, il nous semble indispensable de ne pas perdre de temps tant les besoins et les attentes sont grands.

La Loi vaudoise sur l'intégration des étrangers et sur la prévention du racisme (LIEPR) du 23 janvier 2007 stipule clairement à l'article 13 «qu'un coordinateur (pour les questions d'intégration) doit être désigné par chaque commune et que le cas échéant le Syndic peut faire l'affaire».

Or, il semble évident que le Syndic au vu de sa charge de travail dans les dossiers courants ne peut pas trouver le temps de dégager un pourcentage pour exercer son rôle de répondant pour les questions d'intégration des étrangers.

Tout le monde se souvient que durant la législature précédente, la commission consultative pour l'intégration n'a pas eu la portée qu'elle méritait.

Nous regrettons son manque de visibilité et le peu de projets qu'elle a initiés. Ce sont donc les raisons pour lesquelles il convient de la renforcer et de permettre à notre ville de mener une politique plus active d'intégration, pour le bien de toutes et tous.

Ainsi, nous posons les questions suivantes à la Municipalité:

La Municipalité entend-t-elle faire une priorité de ce point de son programme de législature?

Quand la Municipalité pourra-t-elle déposer un préavis pour la création de ce poste?

La Municipalité a-t-elle pour objectif de créer un poste à temps plein?

Nous remercions la Municipalité pour les réponses qu'elle voudra bien nous fournir.

Je vous remercie pour votre attention».

Mme la Municipale Jacqueline Pellet, en préambule aux réponses à Mme l'interpellatrice, va faire trois considérations concernant le texte qu'elle a développé, où elle considère que les besoins et les attentes sont grands.

En ce qui concerne les attentes Mme Pellet peut parfaitement adhérer à son diagnostic. En revanche en ce qui concerne les besoins, ils sont encore à déterminer de façon très détaillée. On a une approche globale actuellement, il s'agira d'être beaucoup plus minutieux, d'examiner les synergies possibles avec ce qui existe déjà et ce qui est à mettre en place. Par conséquent on ne peut pas avoir de réponse immédiate en termes de besoins.

Quant à la possibilité de charger le Syndic de cette opération-là, ce n'est pas parce que la Municipalité n'a pas confiance en son Syndic qu'elle ne souhaite pas le faire, mais c'est qu'elle considère plutôt qu'il s'agit d'une responsabilité collégiale, que l'on doit tous assumer et que par conséquent, la délégation concernant l'intégration appartient à la Municipalité et l'on souhaite engager une personne pour faire ce travail. Mais cette personne on ne va pas l'engager tête baissée, n'importe comment, au prétexte qu'il faudrait avoir une politique plus active, on doit le faire de façon réfléchie, en ayant fait une analyse des besoins détaillée auparavant.

En réponse à la première question: «La Municipalité entend-t-elle faire une priorité de son point de programme de législature?»

Mme Pellet signale que le programme de législature est un cadre général, un cadre de travail qui ne donne pas de hiérarchisation. Il n'y a donc pas de priorité établie, c'est ce que l'on souhaite mener durant la législature et effectivement on le fera dans le cadre des disponibilités qui seront données soit par les aspects financiers, soit les aspects d'opportunités suite à l'analyse des besoins.

La priorité sera mise d'abord sur un dispositif général, dont un délégué à l'intégration fait partie, mais aussi la relance de la commission d'intégration, les synergies avec ce qui existe et ensuite il faudra compléter avec ce que l'analyse des besoins aura montré. Par conséquent, on ne va pas aller à marche forcée, d'une façon trop précipitée de ce côté-là.

A titre d'exemple, on est entrain d'examiner maintenant la liaison possible avec les demandes qui sont faites dans le cadre du projet urbain 2 à Clarens. Par conséquent, ces éléments-là touchent certes Clarens et Montreux, mais l'on doit aussi envisager le travail du délégué à l'intégration sur l'ensemble du territoire communal et non pas seulement sur une partie.

Donc toutes ces réflexions font que l'on va dans le sens de ce que l'interpellatrice souhaite, mais on souhaite le faire de manière réfléchie et intelligente.

Mme Sabine Leyvraz remercie la Municipalité pour ses réponses.

### 12.4. interpellation de Mme Sabine Leyvraz: «Bilan des chèquiers activités»

Mme Sabine Leyvraz donne lecture de son interpellation:

«Cela fait maintenant bientôt 3 ans que les «chèquiers activités» ont été mis sur pied dans notre Commune grâce au postulat de Mme Jacqueline Pellet intitulé «Pour favoriser l'accès

des plus modestes à la culture: introduisons le chèquier culturel» (20/2008). Toute personne domiciliée sur le territoire communal de Montreux, au bénéfice d'une subvention pour l'assurance maladie obligatoire, peut en bénéficier. La personne désirent acquérir un chèquier doit se rendre à l'Agence intercommunale d'assurances sociales avec une pièce d'identité ainsi qu'une preuve de sa subvention à l'assurance maladie. Le remboursement de 50% du prix du billet d'entrée se fait après la manifestation à laquelle la personne a assisté sur présentation du billet d'entrée ainsi que d'un chèque.

Je souhaite poser les questions suivantes à la Municipalité:

1. Combien de personnes ont droit à cette prestation dans notre Commune?
2. Combien de personnes sont-elles effectivement venues chercher leur «chèquier activités»?
3. Combien de personnes qui sont venues chercher leur «chèquier» demandent réellement un remboursement par la suite?
4. La Municipalité estime-t-elle que le système actuel de promotion et de remboursement des chèquiers sont suffisants?
5. Le cas échéant, quelles sont les améliorations que la Municipalité souhaite entreprendre?

Je remercie la Municipalité pour les réponses qu'elle voudra bien me fournir et vous remercie pour votre attention».

Mme la Municipale Edith Willi déclare qu'aux questions précises elle répondra aussi par des réponses précises.

En ce qui concerne la première question, il s'agit de toutes les personnes domiciliées sur le territoire de la commune de Montreux et qui bénéficient d'une subvention pour l'assurance maladie obligatoire. Il s'agit de 5'000 personnes environ sur le territoire de la commune.

En réponse à la deuxième question et à la troisième question, Mme Willi répond qu'en 2009, 7 personnes ont fait la demande du chèquier, 2 personnes seulement l'ont réellement utilisé et pour un montant de Fr. 97.-. En 2010, 41 personnes en ont fait la demande, 18 personnes en ont réellement bénéficié et pour un montant de Fr. 915.-. Et cette année, 12 personnes en ont



## NUMÉROS DE TÉLÉPHONE UTILES

Police	117
Pompiers	118
Ambulance, SMUR	144
Air Glaciers	1415
REGA	1414
Sauvetage du lac	117
Secours routiers	140
La Main Tendue	143
Centre d'information toxicologique	145
SOS-Enfants	
Ligne d'aide aux enfants et aux jeunes	147



**Retour d'hôpital, problème de santé.....**  
**Repas chaud à domicile**  
 7 jours sur 7 — Territet—Veytaux  
 un simple coup de fil: 021 962 44 82  
[www.les-laurelles.ch](http://www.les-laurelles.ch) - [repasdomicile@les-laurelles.ch](mailto:repasdomicile@les-laurelles.ch)  
 EMS et Résidence Les Laurelles—Collonge 9—1820 Territet

**Fr. 17.50**

fait la demande, 11 personnes se sont déjà faites rembourser les billets qu'elles ont obtenus, pour un montant de Fr. 536.-.

Pour la quatrième question, Mme Willi déclare qu'une information est systématiquement transmise à toutes les personnes qui ont droit à la prestation de subvention à l'assurance maladie. Une information est également déposée auprès des billetteries, notamment auprès de la Maison des Congrès à la billetterie du 2m2c. Il y a aussi une information régulière dans le journal de la Commune «Vivre à Montreux».

Il est vrai que l'on se rend compte que peu de personnes en bénéficient réellement. Les villes de Genève et Zürich, qui ont aussi mis en place ce genre d'aide aux personnes qui ont des difficultés financières et qui souhaitent bénéficier de la culture, ces deux villes ont pu faire le constat de la même difficulté de faire de la promotion et que les bénéficiaires utilisent réellement cette aide.

La Municipalité va faire le maximum pour que les informations circulent, que le prochain «Vivre à Montreux» puisse également mentionner à nouveau cette possibilité.

Mme la Municipale Edith Willi espère ainsi avoir répondu à Mme l'interpellatrice.

Mme Sabine Leyvraz remercie la Municipalité pour ses réponses.

M. le Président donne la parole à M. Emmanuel Gétaz.

M. Emmanuel Gétaz déclare qu'il s'était opposé à ce système à l'époque, ayant une certaine expérience dans le domaine de la culture, la manière de vendre des soirées, des billets de culture, etc., et il avait relevé qu'il y avait deux obstacles majeures au système qui avait été adopté.

Le premier, c'était évidemment que les gens devaient avancer l'entier de la somme et s'ils se trouvent en difficultés financières c'est un obstacle.

Le deuxième, c'est le côté procédure, le fait de devoir s'annoncer, il y a un côté presque humiliant et il avait proposé un autre système beaucoup plus simple, qui nécessitait simplement le fait de demander à chaque organisateur de faire le décompte et ensuite d'envoyer une facture unique à la commune. On lui avait dit que ce n'était pas du tout un bon système.

M. Emmanuel Gétaz invite la Municipalité à revenir à un autre système que celui qu'elle a appliqué, car l'on voit bien, maintenant que la démonstration a été faite sur 3 ans, que cela ne fonctionne pas et il doute néanmoins qu'il n'y ait pas une autre possibilité de pouvoir y arriver.

Il invite donc la Municipalité à relire le projet qu'il avait proposé, c'est peut-être une piste pour l'avenir.

M. Olivier Gfeller propose que l'on n'ouvre pas un débat là-dessus, même s'il est vrai que l'on peut ouvrir un débat, mais soit l'on revient avec une nouvelle proposition sur ce chèque culturel ou alors on arrête-là.

Il déclare que M. Gétaz revient avec cette discussion qui avait eu lieu en commission et en plénum, et l'on savait que c'est un système qui n'allait pas rencontrer forcément un immense succès mais qui est quand même précieux pour ceux qui en profitent. Le système que M. Gétaz propose, on sait aussi qu'il est encore plus intimidant pour les personnes qui veulent l'utiliser, parce qu'ils ont affaire à des gens qu'ils ne connaissent pas, alors que là ils peuvent avoir affaire au service plus discrètement.

Ce n'est pas forcément la bonne solution, mais par contre, ce que M. Gfeller salue dans l'interpellation de M. Gétaz, c'est que l'on avait dit que

l'on réévaluerait le système. On avait demandé à la Municipalité de le réévaluer, et peut-être que c'est le moment de le faire, et de se mettre ensemble afin de trouver un consensus pour proposer une autre solution.

### 11.5. interpellation de M. Marcel Jost intitulée: «Sécurité à Montreux»

M. Marcel Jost donne lecture de son interpellation:

Nous avons tous eu la surprise, à la lecture des journaux du début de la semaine, de constater que le mot sécurité n'est plus un nom propre à Montreux. Hélas, 3 x hélas ce triste constat à la suite des événements du week-end. Pour moi, après la surprise, c'est un sentiment de honte qui m'a envahi. Honte d'en arriver là, honte que l'on parle de ma ville dans toute la Suisse avec les mots rixe et couteau, honte qu'une personne puisse penser qu'il va y avoir une fois un mort dans ma ville.

Je ne veux pas tomber dans la facilité en vous demandant «mais que fait la police?» parce que je sais que les policiers font le travail qu'on leur demande, mais plutôt vous poser quelques questions de fond.

Quand on sait qu'un Conseiller communal montreuisien a demandé, à «Sécurité Riviera», l'aménagement d'un bureau de police à la gare de Montreux et que la majorité des Conseillers des communes avoisinantes ont refusé, on peut douter de l'efficacité du système.

Ce système est-il vraiment fait pour gérer une ville comme Montreux ou seulement les villages alentours? Il me semble que les villages ont une police de ville et Montreux une police de village, soit un outil disproportionné dans les 2 sens. Mais on est dans le canton de Vaud, ni pour, ni contre, bien au contraire.



L'AVIRON: Un sport complet Un sport d'équipe Un état d'esprit Un sport pour toi!

## COURS D'INITIATION D'AVIRON

En été comme en hiver,  
tu glisses sur l'eau grâce à ta propre force!  
Alors si tu es motivé(e) et plein(e) d'énergie,  
n'hésites pas, viens essayer ce magnifique sport!

Club Nautique Montreux,  
Port du Basset à Clarens  
Tu sais nager? Tu as entre 11 et 17ans?  
Tu aimes le lac? Alors prends contact au:  
027 746 33 60 - 078 865 93 94 - jerome.morel@me.com

# La Page MIV

Montreux Info-Ville

## BEST OFFER 2011 DE MITSUBISHI

**BEST OFFER Bonus jusqu'à 6'500.-**



**BEST OFFER Bonus 6'500.-**

**NEW: Outlander DID Navigator CHF 49'990.-\***  
\*BEST OFFER Nippon Bonus 5'500.- et Cash Bonus 1'000.- inclus

**BEST OFFER Bonus 4'000.-**



**NEW: Colt Diamond CHF 19'990.-\***  
\*BEST OFFER Nippon Bonus 3'500.- et Cash Bonus 500.- inclus

**BEST OFFER Bonus 2'000.-**



**NEW: Lancer Diamond DID MIVEC CHF 31'990.-\***  
\*BEST OFFER Nippon Bonus 1'000.- et Cash Bonus 1'000.- inclus

**Diamond Leasing 2.9%\*\***



**Millasson Automobiles**  
Garage de la Paix • 1820 Montreux  
Tél. 021 963 55 63 • Fax 021 963 56 62

\*Action BEST OFFER et leasing 2.9% valable jusqu'au 30.6.2011, prix nets TVA 8% incluse, \*\* 2.9% Diamond Leasing: 48 mois, 10'000 km/an, caution min. CHF 1'000.-, casco complète obligatoire. Cash Bonus NON cumulable. MultiLease AG n'accorde aucun financement, si celui peut causer le surendettement du preneur de leasing.

Génial à tout point de vue.

[www.mitsubishi-motors.ch](http://www.mitsubishi-motors.ch)



**Imprimerie I-Press SA**  
Avenue Nestlé 13  
1820 Montreux  
Tél. 021 966 81 00  
Fax 021 966 81 02  
info@ipress-sa.ch



**KIM Organisation**

Votre spécialiste en Management de projets

Gestion de projets	Formations certifiantes
Coaching	Solutions (tableaux de bord)

Ch. Du Chantey 34a  
1817 Brent

Mobile +41 79 629 22 77  
[www.kim-organisation.ch](http://www.kim-organisation.ch)

## Au service de l'environnement

TOUS TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET D'HYGIENE PUBLIQUE

### KUNZLI FRERES S.A.

Z.I. D, En Pré-Neuf 1844 VILLENEUVE  
Tél.: 021 967 20 30  
Internet : [www.kunzli.ch](http://www.kunzli.ch) E-mail : info@kunzli.ch

Général-Guisan 34 1180 ROLLE  
Tél.: 021 825 34 34



Vidange / Curage / Débouchage 24h/24h  
Tél. vert pour vos commandes: 0800 107 000

assur**futura** services

**Pierre-Alain Dupasquier**  
Consultant

Tél. +41 (0)21 963 16 83  
Fax +41 (0)21 963 16 50  
Portable +41 (0)79 210 53 48  
info@assurfutura.ch



b-swiss™ solutionsVisuelles

digital signage  
solutions dynamiques pour écrans  
signalétique - communication  
information - promotion - interactivité

b-swiss S.à.r.l.  
Rue des Tuilières 1 - 1196 Gland

Contact:  
Philippe Viquerat - 079 212 84 55  
philippeviquerat@b-swiss.com



FISCALITÉ / DÉCLARATION D'IMPÔT / COMPTABILITÉ  
DÉCOMPTE TVA / CONSEILS DE GESTION  
ET D'ORGANISATION

### Plus de 17 ans d'expérience

Roger Antoniadis, exploite cette Fiduciaire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1993. Faites confiance à son expérience

FIDUCIAIRE ANTONIADIS SÀRL  
Av. des Alpes 36 - CP 219  
1814 La Tour-de-Peilz

Tél. 021 961 11 46

E-mail: info@fiduciaire-antoniadis.ch  
[www.fiduciaire-antoniadis.ch](http://www.fiduciaire-antoniadis.ch)

Alors voilà que les derniers événements nous ramènent à une autre, mais très triste réalité.

Une ville de presque 25'000 habitants, le double en été, se doit d'assurer la sécurité de ses citoyens et de ses invités.

Pour mémoire, je vous rappelle qu'il y a déjà eu, en automne 2004, un jeune agressé à la gare de Montreux pour une histoire de cigarettes, de portemonnaie et de natel. La victime a eu le visage fracassé et a dû subir trois opérations reconstructives. Puis plus tard, il a changé de travail, ne supportant plus la poussière de bois dans la pratique de son métier, tout ça suite aux dégradations faciales subies lors de l'agression. Aujourd'hui, soit 7 ans après, il en subit encore les inconvénients.

A l'époque on nous parlait d'un événement exceptionnel, et pas d'autres mesures n'ont été prises.

Aujourd'hui la situation est différente. Elle a évolué dans le mauvais sens et il est plus que temps de réagir. Devons-nous vraiment laisser voguer l'insécurité dans nos murs ou allons-nous nous donner les moyens pour une police montreu-sienne efficace. Si les autres communes n'en veulent pas ce n'est pas notre problème. Le nôtre c'est la sécurité chez nous. Alors qu'attendons-nous pour réagir?

Mesdames et Messieurs, il n'est plus temps de réfléchir, de décider de ne rien décider, d'attendre pour voir l'évolution du phénomène, mais d'agir et d'agir vite. Il y va de notre sécurité, de votre sécurité et de la sécurité des nôtres.

Aussi le groupe UDC Montreux souhaite que les patrouilles de police soient nettement plus fréquentes et renforcées en nombre d'agents dans les secteurs à risques. Nous voulons une présence policière plus visible.

Questions :

- 1) La Police Riviera est-elle réellement faite et équipée pour couvrir et surveiller tout ce territoire?
- 2) La police doit-elle vraiment être la même pour un village ou une ville comme Montreux?
- 3) La Police Riviera est-elle équipée pour prévenir, voire contrer, ce genre d'événements?

4) Avez-vous déjà des propositions à nous faire?

M. Jost déclare que comme il a déjà été répondu à la 5ème question il n'en fait pas mention.

Il va de soi que le groupe UDC Montreux se réserve le devoir de poser ces questions et d'autres encore plus pointues lors de la prochaine assemblée de «Sécurité Riviera».

Je vous remercie pour votre écoute et vous remercie pour vos réponses».

M. le Municipal Caleb Walther déclare que la Municipalité, à la première question, répond qu'elle espère que oui, mais il faut bien s'entendre sur ce que cela signifie surveiller et couvrir tout ce territoire en permanence. Il s'agit là de questions d'organisation, savoir quels sont les territoires à surveiller en priorité. Evidemment que cela fait partie d'une appréciation faite régulièrement et qui doit être revue et peut-être que, suite à nos futures discussions, les besoins étant il faudrait renforcer le personnel de Police Riviera.

Pour la 2ème question, la réponse est oui, car dans sa grande sagesse le Conseil communal ainsi que les 9 autres Conseils communaux, l'ont décidé dans la fusion des polices communales. Pour être plus clair, ce n'est pas parce que les services communaux ont fusionné que l'appréciation est la même sur les besoins de police des villages et des villes. Pour rappel la commune de Montreux paie plus que certaines autres communes plus petites, afin d'avoir justement un service plus soutenu et avoir une présence policière accrue.

On ne peut pas affirmer, parce que la sécurité est gérée au niveau des 10 communes de la région, que le service de police est le même pour les villages et les villes, il y a un service adapté, en tout cas on le souhaite.

Concernant la 3ème question, l'expérience de ce week-end montre que la police a eu les moyens d'intervenir très rapidement et d'interpeller tous les protagonistes de ces deux bagarres.

Maintenant, s'agissant de l'aspect prévention, la police fait une part de ce travail de prévention, mais seule elle ne peut pas tout faire, c'est pour

quoi M. Walther l'a dit avant dans la communication, les autorités communales estiment que c'est aussi du ressort de l'intégration, de la prise en charge de la jeunesse, et que Police Riviera seule ne peut pas répondre à tous ces besoins en matière de prévention.

Quant à la 4ème question, M. le Municipal Caleb Walther ne souhaite pas faire de propositions. Bien sûr que la Municipalité et les autorités ont quelques idées, mais comme il l'a dit précédemment, demain matin il y aura une première réunion pour discuter de toutes ces pistes, et il ne croit pas que c'est le moment maintenant d'évoquer leurs éléments de réflexion. Mais comme il l'a promis, on sera informé des résultats de ces réflexions.

M. Walther estime avoir ainsi répondu à cette interpellation.

M. Jost remercie la Municipalité pour ses réponses.

**11.6 interpellation de Mme Catherine Buchet Bulliard concernant: «Mendicité à Montreux: pourquoi le règlement de police n'est-il pas correctement appliqué?»**

Mme Catherine Buchet Bulliard donne lecture de son interpellation:

«Récemment, des mendiants (adultes, femme accompagnée d'un enfant) sévissaient à nouveau au centre-ville de Montreux. Alors que des citoyens excédés tentaient à plusieurs reprises de joindre le poste de police le plus proche, ils sont restés là, en toute impunité, du matin jusqu'au soir. Et cela en tout cas deux jours de suite.

Finalement, une voiture de gendarme se trouvant à l'arrêt Casino 46 (au feu rouge), un citoyen en a profité pour montrer au gendarme se trouvant côté passager le mendiant assis derrière le bac à fleurs. Sa réponse a été: «Nous ne pouvons rien faire». Je sais que le nouveau code de procédure pénale pose de nombreux problèmes, mais une réponse telle que celle-ci à des citoyens qui font confiance en leur police n'amène que de la méfiance et des doutes sur l'adéquation de celle-ci. Leur demande : simple-

**Maîtrises Fédérales**



**B. SCHNIDER SA**

**Ferblanterie  
Couverture  
Étanchéité  
Façades Ventilées**

Z.I. La Foge C  
Case postale 51  
1816 Chailly s/Montreux

info@bschnider.com  
www.bschnider.com

021 963 30 97  
021 963 44 93

**MONIQUE TOUZEAU**  
**TOUZEAU**

...AUSSI POUR VOTRE  
AMEUBLEMENT ET DÉCORATION



ARTS DE LA TABLE - DÉCORATION - LISTES DE MARIAGE  
28, AVENUE DU CASINO · MONTREUX · 021 966 30 10  
WWW.TOUZEAU.COM

**VOTRE PARTENAIRE  
DANS L'ENTRETIEN  
DE VOS BATIMENTS**



**FACILITY SERVICES**

021 691 33 66  
www.hopp.ch  
info@hopp.ch

ment que la loi soit appliquée, correctement et pour tout le monde.

Je rappelle rapidement que cette loi votée en avril et avalisée en juin, a été intégrée dans le règlement intercommunal de police depuis le 1<sup>er</sup> novembre. Cet article (78 du règlement) stipule que: «il est interdit à toute personne de s'adonner à la mendicité, de même que de charger de mendier des mineurs ou des personnes placées sous son autorité».

Rien de plus clair, me semble-t-il! Alors appliquons-là sans discussion.

On a entendu, lors de l'entrée en vigueur de cet article, par la police intercommunale, que la loi serait appliquée et que les contrevenants récidivistes recevraient des amendes entre 500 et 1'000 francs selon leur possibilité. Mais s'il n'y a pas de première fois, alors on ne les amendera jamais.

Les gens en ont marre! Des bruits tels que: «Vous savez, Madame, si notre voiture est garée durant 10 minutes de trop, vous êtes sûr qu'ils sont là pour nous mettre une contravention!» et ils poursuivent par: «Alors que les mendiants, ils peuvent faire la manche en toute impunité! Vous trouvez cela normal?».

Que voulez-vous répondre à cela? Deux poids, deux mesures, ce n'est plus possible! C'est le monde à l'envers. Et on s'étonne ensuite qu'on respecte de moins en moins les lois et qu'il y a de plus en plus de dérive...

Au regard de cette situation regrettable, notre groupe souhaite quelques éclaircissements:

- 1) Comment se fait-il que la mendicité soit à nouveau tolérée sur la Riviera et en particulier à Montreux?
- 2) Est-il normal que lorsqu'un citoyen demande à la police d'intervenir, cette dernière n'intervienne pas?
- 3) Que compte faire la Municipalité pour faire respecter la loi?

M. le Municipal Caleb Walther, en réponse à la première question, déclare que non, la mendicité n'est pas à nouveau tolérée sur la Riviera et ni à Montreux. Elle a été constatée, mais elle n'est pas tolérée.

Concernant la 2ème question, la réponse est bien entendu que non. Un des devoirs de la police est justement, dans cette organisation Sécurité Riviera dont l'enjeu est d'avoir une police centralisée, qu'elle puisse répondre dans des délais brefs, et M. Walther est surpris d'apprendre qu'elle ne répondrait pas à certaine demande.

Maintenant s'il se fie à l'exemple qui lui est donné, la personne aurait contacté des gendarmes, alors peut-être que ceci explique cela.

Quant à la 3ème question, la Municipalité va, à nouveau, signifier à Sécurité Riviera qu'il est de

son devoir de faire respecter le règlement intercommunal et l'on mettra les moyens nécessaires pour que ce règlement soit appliqué.

Maintenant, force est de constater que la mendicité a largement baissé sur la Riviera et que ce n'était plus une priorité. Comme on l'a évoqué avant avec les bagarres, il y a lieu de faire à chaque fois une appréciation des forces à disposition, des besoins et des urgences.

Ce n'était plus une priorité, mais évidemment la Municipalité va prendre contact avec Sécurité Riviera pour s'assurer que ce genre de situation ne se reproduise pas.

Mme Catherine Buchet Bulliard remercie la Municipalité pour ses réponses.

### 11.7. interpellation de M. Marcel Jost intitulée: «Rue de l'Ancien-Stand – Circulation des camions»

M. Marcel Jost donne lecture de son interpellation:

«Lors de notre dernière séance du Conseil communal, notre collègue Juliane Baumann a déposé une interpellation sur la sécurité des piétons à la rue de l'Ancien-Stand. Vous y avez admis la situation de «dangerosité» pour les piétons et je vous en remercie.

Aujourd'hui, avec l'ouverture du chantier face au no 42 de ladite, la circulation des camions vient se rajouter aux dangers existants de par la configuration des lieux et l'emplacement du chantier qui y est particulièrement mal aisé.

Lundi matin, alors que je circulais à cet endroit, sens descendant, je me suis trouvé, dans le trafic existant, en présence de 3 camions de 4 essieux chacun. Hors la rue de l'Ancien-Stand est limitée à 3,5t sur sa partie supérieure, soit dès le débouché du chemin des Vuarennas. Imaginez 3 camions de 4 essieux à la rue de l'Ancien-Stand et qui vous arrivent contre!

Une limitation de tonnage n'est pas le fait du hasard, mais bien établie pour des raisons précises, soit la configuration des lieux, soit un sous-sol friable, canalisations peu profondes ou autre.

Mon propos n'est pas d'y interdire les camions, si une autorisation a été délivrée, mais d'en limiter l'usage à un à la fois, ceci suite aux demandes de bordiers et propriétaires avoisinants. En effet, certains propriétaires ont eu la surprise de voir ces véhicules squatter leurs places de parc en attendant que le chantier soit accessible.

Pour le respect des voisins et surtout pour la sécurité des usagers de ce tronçon de route, je vous demande:

- 1) Y a-t-il une autorisation délivrée pour la circulation des camions?
- 2) Est-il possible de mettre en place un système qui n'autorise qu'un camion à la fois à la rue de l'Ancien-Stand. (Place d'attente à distance et communication par nate)?
- 3) Informer les responsables du chantier sur l'interdiction d'utiliser les parcs privés par les camions, risques de dégâts souterrains.
- 4) Mettre une signalisation en place pour la sortie du chantier par ces gros véhicules, miroir, palette ou un ouvrier.
- 5) Comme on est en zone urbaine, nettoyage systématique des roues des camions et de la route, selon la LCR.

Je vous remercie pour votre écoute et vous remercie pour vos réponses».

M. le Municipal Christian Neukomm remercie M. Marcel Jost de lui permettre, au-delà des réponses qu'il va lui donner à la suite de son questionnement et de son interpellation, et

puisqu'il a cité Mme Julianne Baumann, de lui donner aussi des nouvelles sur l'interpellation de Mme Baumann du mois dernier.

La séance dont il parlait a eu lieu avec des éléments de Police Riviera, du service de l'urbanisme et du service des travaux publics. Des projets de modification de sécurisation de cette route ont été proposés. La synthèse va être faite très prochainement et présentée à la Municipalité, dans le but de très rapidement remédier à cet état de fait. Voilà pour une réponse et un suivi qu'il devait.

M. Neukomm fait aussi très régulièrement cette route, 4 fois par jour et il a aussi eu, une ou deux fois, la mauvaise surprise de se retrouver face, non pas à 3 camions, mais à un camion qui manoeuvrait et qui a mis une bonne minute et demie pour se glisser à l'intérieur du chantier. Il faut convenir que la route est extrêmement étroite et qu'il est très difficile pour ces gros camions de manoeuvrer, et effectivement il faut, ces derniers temps, avoir un peu de patience.

Il rappelle que de toute manière, tous ces problèmes, tous ces chantiers qui débordent sur le domaine public, font l'objet d'une préparation, d'une information et d'une séance d'organisation avec les privés, les intervenants publics ou non publics, avec un certain nombre de règles qui sont signées et validées.

Il signale qu'à peu près, chaque jour, il y a en moyenne une trentaine de chantiers de constructions privées ou publiques, sur le domaine public montreusien et il est extrêmement difficile de mettre un gendarme, en l'occurrence une personne du service des travaux derrière chaque chantier afin de vérifier. On attend beaucoup des citoyens, avec des attitudes responsables, de donner des éléments quand il s'agit de corriger ces éléments qui auraient dû être corrigés dès le départ.

Il arrive très souvent de devoir revenir faire des mises au point, rappeler les règles essentielles. Cela est arrivé dans le cadre d'un chantier qui était aussi sur la route Pallens-Perit, qui a aussi généré un certain nombre de mouvements de camions et pour lesquels on a dû mettre au point un certain système d'attente comme M. Jost le suggère.

M. Neukomm va répondre très brièvement sur les 5 points, l'idée de base ayant été développée ci-dessus.

A la première question, la réponse est oui, bien évidemment, c'est une obligation, aucun camion ne peut franchir ou rouler sur une route à 3,5t s'il en fait le triple ou le quadruple. Donc c'est évident que c'est réglementé.

Pour la deuxième question, la réponse est aussi oui. Mais dans ce chantier, tel qu'il est placé, c'est un peu plus compliqué que dans certains autres où il y a une proximité. Mais on va faire le nécessaire dès demain matin pour contrôler que les consignes ont bien été données et qu'elles sont respectées, le cas échéant on corrigera selon la règle des 3 C.

En ce qui concerne la troisième question, la réponse c'est que évidemment cela fait partie du cahier des charges. Ces camions, qui devraient être en zone d'attente, non rien à faire sur des places privées et si cela se reproduit on va corriger cela.

Pour la quatrième question, la réponse est qu'en principe cela se fait au moment où un camion arrive dans la zone de décharge, de manière à peu près naturelle, parce que ces entreprises ont l'habitude de travailler sur le domaine public. A l'impossible nul n'est tenu, mais effectivement c'est toujours compliqué, dans ces endroits très minces et très étroits et qui ne permettent pas de circuler avec ces camions.

En ce qui concerne la cinquième question, la réponse est que cela aussi c'est une chose à

## Organisation de collations lors des cérémonies d'ensevelissement

Salles à proximité des églises, collation, boissons, service et nettoyage.

Nous déchargeons les familles en deuil, pour tous les budgets.

A votre disposition sans engagement, référencé sur le site [Hommages.ch/collations](http://Hommages.ch/collations)

**079 226 16 32**



**Afterworks et événements**

Tous les 1<sup>ers</sup> jeudis du mois de 18h à 23h le **TRALALA HOTEL\*\*\*** se transforme en lounge et devient l'Afterwork de la Riviera. Ambiance trendy, Live and DJ set, risotto offert.

**Afterworks au TRALALA HOTEL\*\*\***

Prochaines dates:

- jeudi 1/12/2011
- jeudis de 2012: 5/01, 2/02, 1/03, 5/04, 3/05, 7/06, 5/07, 2/08, 6/09, 4/10, 1/11 et 6/12

Venez découvrir le **TRALALA HOTEL!**

«La ville de Montreux est intimement liée à la musique. Le **TRALALA HOTEL** lui rend hommage.»



**Hôtel de Charme**

Le **TRALALA HOTEL\*\*\*** accueille ses hôtes un lieu historique (la maison date de 1616) où se conjugue design, atmosphère musicale et Charme. L'hôtel compte 35 chambres et suites toutes uniques, dédiées à un artiste qui a fait la réputation de Montreux. Vous dormirez ainsi aux côtés de Prince, Alicia Keys ou encore Carlos Santana.



**Chambres d'artiste**

Les chambres et Suites se déclinent en trois catégories: «S» Room Small & Sexy «L» Room Large & Love «XL» Suite X-Large & Luxury

Au coeur de la vieille ville de Montreux, les chambres offrent une vue sur le lac ou les Alpes. Un soin particulier a été apporté à la décoration, mais également au confort. Chaque chambre dispose de toutes les commodités : TV, Wifi gratuit, minibar, coffre.



**Confort & Services**

Le **TRALALA HOTEL\*\*\*** offre aussi un service attentif et une gamme de prestations: salle de séminaires entièrement équipée, finger food restauration, lounge bar.

**Prix doux**

**TRALALA HOTEL\*\*\*** c'est aussi des prix doux, très doux, pour que le séjour de nos hôtes se termine sur une bonne note: un excellent rapport prix/plaisir.

**Tarifs 2010-2011 par chambre en CHF**

	Chambre simple	Chambre double
«S» Room	CHF 110.- / 240.-	CHF 130.- / 280.-
«L» Room	CHF 130.- / 300.-	CHF 150.- / 340.-
«XL» Suite	CHF 180.- / 380.-	CHF 200.- / 420.-

Taxe de séjour : CHF 2.80.- / personne / jour  
Petit-déjeuner : inclus

**Contactez nous!**  
Prenez contact avec nous, nous sommes à votre disposition pour toutes questions et réservations.



**TRALALA HOTEL\*\*\***  
Rue du Temple 2  
CH-1820 Montreux  
Switzerland

Estelle Mayer  
reservation@tralalahotel.com  
+41(0)21 963 49 73  
[www.tralalahotel.ch](http://www.tralalahotel.ch)



**BAVARIA RESTAURANT**  
  
**BRASSERIE**

Ses spécialités de saison  
 Mets de brasserie - Cuisine soignée  
 Spécialités de bières allemandes  
**ANDECHS en pression**

Av. du Casino 27 - 1820 Montreux  
 Tél. 021 963 25 45

A côté de la Tour d'Ivoire  
 Fermeture: lundi



Hôtel Victoria Glion sur Montreux

Terrasse panoramique couverte

*La vie de château,  
 dans une atmosphère feutrée*

Le restaurant réputé vous propose  
 une cuisine exquise

Tél. 021 962 82 82



HÔTEL-RESTAURANT DE L'AIGLE  
 RÔTISSERIE «CAFÉ DE PARIS»

**Menus de Fêtes**

Famille TURRIAN  
 Grand-Rue 48 - 1844 VILLENEUVE (VD)  
 Tél. 021 960 10 04 - Fax 021 960 10 03  
 Fermeture: mardi et mercredi  
 www.delaigle.ch

**RESTAURANT PIZZERIA**  
 Salle banquets ou conférences pour 60 personnes



**RIALTO** Fermé le lundi

Côte de bœuf à la braise  
 Filet de bœuf sur ardoise - Entrecôte sur ardoise  
 Fondue Bourguignonne ou Chinoise  
 Gambas

Grillades au feu de bois  
 Pizzas au choix à l'emporter

Chez Ricardo et Albina  
 Av. Mayor-Vautier 2 1815 Clarens-Montreux  
 Tél. 021 964 32 02 N°tel 079 601 98 86

tralala hotel



mon treux

Rue du Temple 2  
 1820 Montreux  
 Switzerland

reservation@tralalahotel.com  
 +41 (0) 21 - 963 49 73  
 www.tralalahotel.ch

“Unique !  
 Hôtel de charme & atmosphère musicale.”

Café-Restaurant



du Basset  
 (En face du Port de Clarens)

Spécialités au gré des saisons

Toujours nos fameux filets de perches  
 Assiette du jour

Dès janvier 2012



**GUILDE**  
 Restaurants  
 Guilde suisse des Restaurateurs-Cuisiniers

Sentier des Borgognes 2A  
 CLARENS: 021 964 82 44  
 Fermé dimanche et lundi



Restaurant Pizzeria de la Couronne

Spécialités italiennes  
 Pizzas à l'emporter  
 Salle pour banquet de 25 à 70 personnes.

Av. des Alpes 102 - 1820 Montreux  
 Tél. 021 963 35 28  
 www.ilbrigantino.ch



Nouvelle direction  
 (Ex-Gourme-Hôtel Ermitage à Château-d'Oex)

Cuisine du soir avec produit frais de saison  
 A midi, pour nos clients pressés,  
 3 assiettes à choix (dont 1 poisson frais).  
 Excellent rapport prix-qualité.

Hôtel de Chilly SRI  
 Françoise et Fabio Piazzi  
 1810 Chilly-Montreux  
 Tél. 021 964 21 51 Fax 021 964 11 83  
 Email: hoteldechilly@bluewin.ch  
 site: www.hoteldechilly-montreux.ch



Pâtisserie  
 Confiserie  
 Tea-Room  
 Boulangerie  
 Pain cuit au feu de bois

**MONTREUX** - Av. des Alpes 42  
 Tél. 021 963 60 40 - Fax 021 963 60 47  
 info@panino-dessert.ch  
 www.panino-dessert.ch

**AUSSI À VEVEY**  
 Av. Général-Guisan 41  
 Tél. 021 922 44 77



Faire plaisir est un plaisir

**MOSCA VINS**

**MONTREUX**  
 Av. du Casino 29  
 Tél. 021 963 63 68  
 www.moscavins.ch



laquelle on tient et jusqu'à présent on a eu de la chance que le chantier se déroule avec un temps et des températures extrêmement cléments. Il est évident qu'avec l'arrivée de la pluie, ces mauvaises conditions risquent de dégrader la route avec des salissures, mais on a un inspecteur de chantier prévu pour contrôler et amender si nécessaire.

Toutes ces choses sont connues, toutes ces choses doivent être répétées, cela va se faire dès demain matin afin de s'assurer que tout fonctionne à l'avenir et M. Neukomm estime ainsi avoir répondu à l'interpellation.

M. Jost remercie la Municipalité pour ses réponses.

**11.8. interpellation de M. Franco Meichtry intitulée: «Pourquoi tant d'acharnement contre nos affiches?»**

M. Franco Meichtry donne lecture de son interpellation:

«Au cours de ces derniers jours, une démarche de destruction des affiches UDC, posées par la SGA et notre section en ville de Montreux, a été

constatée. Ce sont de nombreuses affiches qui ont disparu ou qui ne sont plus lisibles. Certaines ont ainsi été recouvertes d'une épaisse peinture noire. De même, la plupart de nos affiches posées à la même hauteur que celles de nos adversaires n'ont pas survécu plus de quelques heures.

Suite à ces actes, notre parti a déposé une plainte pénale contre inconnu concernant ces dommages à la propriété, car nous n'acceptons pas de telles incivilités. Le respect de la démocratie et donc de la libre expression est un point important pour notre parti.

## Gastronomie

*Grand parking gratuit, 5 heures* **Anniversaires, Apéritifs, Buffets, Banquets, Services Traiteurs** *Fermé le lundi*



**CAFE RESTAURANT  
PISCINE DE  
LA MALADAIRE**  
021 964 67 31

Tartare  
Mets à la carte  
Assiette du jour



**AMSTEIN**  
BOISSONS  
SHOPPING

**+ 2'500 PRODUITS DIFFÉRENTS**  
Vins-Alcools-Eaux minérales-Jus de fruits

**+ 300 SORTES DE BIÈRES DU MONDE ENTIER**

**OUVERT AU PUBLIC**  
lu-ve 08h00 - 12h00 / 13h00 - 18h30  
sa 09h00 - 18h00  
Z.L. La Vevey + 1206 St-Léger-la-Neuve  
021 826 85 04 • [www.amstein.ch](http://www.amstein.ch)

**A NE PAS MANQUER !**  
Notre dégustation de bières surprises  
**Le samedi 17 décembre**  
14-16h à notre magasin



**RESTAURANT PIZZERIA**  
*Spécialités italiennes*

**LA GONDOLA**  
Terrasse au bord du Lac - Pizza au feu de bois  
Chez Sabine et Annibale



**DU JEUDI AU DIMANCHE, GRILLADES DE POISSONS, SPÉCIALITÉS DE FRUITS DE MER ET MOULES MARINIÈRES**

**Dégustation de pâtes fraîches - Nos grillades PIZZA AU FOUR à BOIS (AUSSI À L'EMPORTER)**

*Toute l'équipe de la Gondola vous souhaite de bonnes fêtes!*

Fermé le mercredi - Grand'Rue 89  
1844 Villeneuve - Tél. 021 960 31 36

# AMSTEIN

## BOISSONS SHOPPING

ZI La Veyre - 1806 St-Légier - 021 926 86 04  
www.amstein.ch

### + 3'000 BOISSONS AU PRIX DE GROS OUVERT À TOUS



COCA-COLA  
6X150cl

Fr. 8.80



S. PELLEGRINO  
6X150CL

Fr. 4.80



RED BULL  
25cl

Fr. 1.40



ST. SAPHORIN  
LES DÉSERTS  
AOC  
70cl

Fr. 11.90



LE CAVISTE  
BLANC ET ROUGE  
OILON  
AOC  
70cl

Fr. 10.90



CORNALIN DU VS  
AOC  
GRAND METRAL  
75cl

Fr. 9.90



MALVOISIE DU VS  
AOC  
GRAND METRAL  
75cl

Fr. 9.90



VIEUX CH. PALLON  
Montagne St. Emilion 2006  
AOC MC  
Bordeaux  
75cl et 150cl

Fr. 12.00

75cl

Fr. 25.98

150cl



AMARONÈ CA. COSTA  
ZENI  
75cl

Fr. 19.90



CLAIRETTE DE DIE  
TRADITION  
75cl

Fr. 7.90



PERRIER-JOÛT  
GR. BRUT  
75cl

Fr. 38.75

+2 BOUTEILLE



DUVEL  
33cl vol. 8.0% vol. alc.  
Bière blonde

Fr. 2.24

- Consigne Fr. 0.30

+ 1 à l'achat de 6 bouteilles



PRIMUS  
50cl, 5.0% vol. alc.  
Bière blonde lager

Fr. 0.70



WITTEKOP  
33cl, 4.8% vol. alc.  
Bière blanche

Fr. 1.25

+ 6 verres à l'achat de 24 bouteilles

#### NOTRE DÉGUSTATION:

17 décembre: **Bières surprises** (14-16h), Dégustation par Yan Amstein

Il est triste de voir que le débat politique ne peut plus se dérouler dans de bonnes conditions, même dans notre belle ville de Montreux, si paisible jusqu'alors...du moins selon ce que l'on veut bien nous faire croire. Il est étonnant de constater que malgré les nombreuses patrouilles de police, rien ne puisse être fait pour lutter contre le phénomène de destruction d'affiches.

Suite à cette situation, nous nous permettons de poser les questions suivantes à la Municipalité:

- 1) Que pense la Municipalité de la destruction systématique des affiches de l'UDC?
- 2) La Municipalité envisage-t-elle des mesures, si l'on tient compte des coûts exorbitants de la police?
- 3) Que dirait la Municipalité si les affiches d'autres partis que l'UDC subissaient le même sort?

M. le Syndic Laurent Wehrli déclare que la Municipalité répond ainsi aux trois questions:

En ce qui concerne les questions 1 et 3, la Municipalité ne peut que regretter que de telles attaques à la démocratie et au débat démocratique aient lieu. On connaît la phrase de Voltaire: «Même si je ne suis pas d'accord avec vous, je me battraï jusqu'au bout pour que vous puissiez vous exprimer».

En l'occurrence on est dans un pays démocratique, les partis ont la possibilité de faire un tel affichage, qu'il soit avec la SGA ou comme actuellement en période électorale, par décision et volonté de la commune de Montreux d'avoir une pratique d'affichage dit «sauvage» mais coordonnée, permettant notamment de ne pas poser de problème avec la LCR et la circulation. On ne voit pas pourquoi ces affiches devraient être, systématiquement ou pas, détruites. Voilà la position de la Municipalité sur le fond.

Maintenant pour la question 2, la Municipalité considère que c'est de la responsabilité des partis, respectivement des candidats d'assurer le renouvellement régulier de leurs affiches. Expérience faite, pour avoir été une ou deux fois candidat à quelques élections, M. Wehrli peut assurer qu'il avait, à chaque fois, un comité qui faisait, tous les deux ou trois jours, la tournée des panneaux, parce que même sans être UDC, il y avait toujours des éléments à corriger ou à remettre en place.

Au demeurant, le personnel de la voirie, celui qui est le plus à même de voir ce qu'il se passe, à l'habitude évidemment, de remonter une affiche qui aurait été posée ou jetée par terre. Mais même à sept au sein de la Municipalité, on ne peut pas se mettre à côté de chaque panneau d'affichage et surveiller 24h sur 24h, tout en regrettant à nouveau que le débat démocratique ne puisse pas se faire dans la sérénité, pour reprendre ce terme déjà évoqué.

Voilà la réponse que la Municipalité peut apporter ce soir en espérant que cela ne pose aucun problème dans le cas des urnes et que les citoyennes et les citoyens puissent exercer leur acte civique quelles que soient les affiches et l'état des affiches.

M. Franco Meichtry remercie la Municipalité pour ses réponses.

#### 11.9. interpellation de M. Yanick Hess relatif au «Décompte jetons de présence»

M. Yanick Hess donne lecture de son interpellation:

« Il semblerait que quelques problèmes soient apparus avec le décompte des jetons de présences des Conseillers communaux.

La responsabilité du Président de la Commission est de transmettre au bureau du

Conseil son décompte. S'il ne le fait pas, les commissaires ne seront pas rémunérés.

Par contre, comment l'administration générale gère-t-elle ces comptes spécifiques?

En commission consultative informatique, nous avions vu qu'un logiciel pour effectuer ces décomptes était inscrit au budget, qu'en est-il?

Je vous remercie de l'attention que vous avez portée aux considérations que je viens de développer et remercie par avance la Municipalité de ses réponses».

M. le Municipal Pierre Rochat déclare que c'est un sujet de grogne connu. Il ne va pas raconter des histoires. Visiblement, il y a une responsabilité partagée, sur cette problématique de ces décomptes, entre le bureau et le service des finances et il propose de répondre par écrit, de manière circonstancielle pour la prochaine séance de Conseil.

M. Yanick Hess remercie la Municipalité.

#### 11.10. interpellation de M. Yanick Hess concernant le «Futur Conseil d'établissement Montreux-Veytaux»

M. Yanick Hess donne lecture de son interpellation:

«Suite à la motion que j'ai déposée il y a plus de deux ans ainsi qu'au postulat de Mme Irina Gote, j'interpelle la Municipalité afin qu'elle nous renseigne sur le calendrier de mise en place du futur Conseil d'établissement.

Même si Veytaux a amendé les conclusions d'une façon différente que celles votées à Montreux, pourrions-nous espérer la mise sur pied de ce Conseil avant la fin de l'année?

Je remercie par avance la réponse de la Municipalité».

Mme la Municipale Jacqueline Pellet remercie M. Yanick Hess pour son interpellation qui lui donne l'occasion d'apporter des éléments d'information puisqu'il y en a de tout récent. Elle veut simplement rappeler qu'en mars 2011 le Conseil, à la suite du postulat de M. Hess et de Mme Gote, avait fait le choix de créer un Conseil d'établissement pour tous les établissements de Montreux.

Mais les établissements de Montreux reçoivent aussi des élèves de Veytaux, une convention lie les deux communes à ce propos, c'est dire que Veytaux a aussi son mot à dire, du moins partiellement, sur l'organisation montreuise.

Au printemps de cette année, le projet de règlement qui a été soumis au Conseil communal, et qui a été voté, donnait un certain nombre d'éléments quant au nombre de membres de ce Conseil. Pour ce qui est des 4 quarts qui doivent être représentés, c'est-à-dire les politiques, les parents, la société civile et les professionnels de l'école, par rapport à ces 4 quarts le Conseil communal avait décidé d'octroyer une fourchette de 6 à 8 membres.

Or, Veytaux a examiné ce règlement, a amendé ce règlement et a choisi, pour les représenter dans ces différents quarts, 4 Conseillers et pas plus. On



**PALAIS L'ALCAZAR** *La Gastronomie*  
Montreux *La Fête Le Rêve*

Un cadre de rêve pour vos repas de mariage ou d'anniversaire, soirée de société, de fin d'année, congrès, séminaires jusqu'à 300 personnes. Avec animation ou spectacle si souhaité. Un lieu idéal pour productions artistiques Scène équipée, loges, etc..

Renseignements: Bureau Ducl Régéné 29, Rue de Bourg – 1003 Lausanne  
Tél. 021 320 73 56 – Fax 021 320 90 96 – [www.alcazar-montreux.ch](http://www.alcazar-montreux.ch)

# Artisans

## cad'or JOAILLERIE

Gianni Calderone

Rue du Théâtre 10  
CH-1820 Montreux  
C.P. 358

Tél. 021 96 53 145  
Fax 021 96 53 146  
www.cad-or.com  
info@cad-or.com



## ARRELAGES RIVIERA SA

Rue du Centre 2 - 1820 Montreux  
Tél. 021 963 05 12 - Fax 021 963 75 85

Gian Franco La Rosa  
1816 Chailly / Montreux  
Portable 079 301 02 28

Borko Rnjakovic  
1815 Clarens  
Natel 079 301 17 65

E-mail: carrel.riviera@bluewin.ch

## D.D. Café LAVAZZA

VOUS BUVEZ  
3 CAFÉS  
PAR JOUR ?



D.D. Café vous prête  
Gratuitement cette  
machine à café.

D.D. Café Sàrl  
Rue Aimé-Steinlen 5  
1800 Vevey  
Tél. 021 921 33 21

www.lavazza-ddcafe.ch



Renseignez-VOUS !

# J

- PLÂTRERIE
- PEINTURE
- PAPIERS PEINTS

# F

## asero SÀRL

Avenue du Midi 2 - 1820 MONTREUX  
Tél/Fax 021 964 69 03 - Natel 079 447 28 02

## TechLine Informatique

A Clarens

info@techline.ch - www.techline.ch

\*\*\* 021 964 83 07 \*\*\*

Votre informatique vous fait  
tourner la tête ? Contactez-nous !

- Installation
- Vente matériel
- Dépannage

## DK DUMAS-KESSLER SA

### Chauffage Sanitaire

- Installation
- Transformation
- Entretien
- Dépannage

MONTREUX-VEVEY  
Chailly - Z.I. La Rotte - Tél. 021 944 47 85  
E-mail : info@dumas-kessler.ch



## VITRERIE M. PAGÈS SÀRL

24h/24

Case postale 44  
1816 Chailly  
Atelier - Z.I. «La Foge»  
Tél. 021 964 83 87  
Fax 021 964 13 46

MIROITERIE

Remplacement de vitrine Remasticage  
Pose de survitrage Rayonnage  
Vitrage isolant Miroir

TOUS TRAVAUX DE VITRERIE



## La mode au pluriel

Av. du Casino 55 - 1820 Montreux  
Tél. 021 963 25 90 - 92 - www.sir-montreux.com

## TECHNI PEINTURE

Ezio Lamacchia

Plâtrerie - Peinture

Papiers peints

Rénovation façades

Rue Rouvenettaz 4 - 1820 Montreux  
Tél. 021 963 66 52 - Fax 021 963 66 52  
Natel 079 301 03 66

# Garages

## NICOLA PNEUS

Montage • Equilibrage  
Géométrie • Amortisseurs  
Echappements • Accessoires

Nicola Iamartino

Rte des Colondalles 18 - 1820 Montreux  
Tél. 021 963 13 14 - Fax 021 963 13 13

## Millass Mitsubishi

Millasson Automobiles • Garage de la Paix • 1820 Montreux  
Tél. 021 963 55 63 • Fax 021 963 56 62

Votre concessionnaire  
sur la Riviera

Génial à tout point de vue.



En ville c'est facile avec mon  
KYMCO Like 125 4T  
dès 3'190.- avec Top-Case



VÉLOS - MOTOS MICHEL DOUSSE

Rue de l'Eglise-Catholique 7  
1820 Montreux - Tél. 021 963 24 35

était dans une situation de blocage qui heureusement, avant-hier, a évolué, puisqu'un postulat a été développé à Veytaux, qui ensuite a été retiré pour que la Municipalité puisse travailler. Le Conseil communal de Veytaux a donc donné mandat à sa Municipalité, plus particulièrement à sa Syndique, de prendre langue avec Montreux et de tenter de résoudre ce problème à satisfaction de chacun, c'est-à-dire en assouplissant les règles assez drastiques que Veytaux avaient mises en place.

Ils ont aussi quelques petits soucis quant au nombre de séances qui doivent avoir lieu, mais Mme Pellet peut rassurer M. Hess, le Conseil sera mis en place dans les temps puisque la loi impose de désigner les membres avant le 31 décembre de l'année qui commence une législature, on y est presque, mais en fait, après les vacances d'automne il y aura appel à candidature et désignation pour que l'on puisse travailler dès début 2012.

M. Yanick Hess remercie la Municipalité pour sa réponse.

### 11.11. interpellation de M. Alexandre Staeger au sujet de la «Montée de la violence à Montreux»

M. Alexandre Staeger donne lecture de son interpellation:

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Inutile de revenir sur le détail des événements de la fin de semaine du 1er octobre. La presse en a déjà suffisamment fait état: bagarres au couteau, règlements de compte, etc.

La conséquence indirecte de ces événements est, qu'on le veuille ou non, une augmentation du sen-

timent d'insécurité auprès de nos concitoyens. Celle-ci se traduit dans la presse, notamment dans un article du quotidien 24 heures intitulé «Montreux devient un véritable terrain vague». Je cite quelques phrases. «Il y a toujours plus d'insécurité, de déprédations et de malveillance.» «[Des jeunes saouls] jouent aux caïds et se battent. C'est systématique tous les vendredis et samedis soir.» J'en conviens, il ne faut pas se focaliser sur des événements ponctuels pour en déduire une augmentation du sentiment d'insécurité, mais l'addition d'événements ponctuels tels que ceux du week-end dernier avec l'ambiance générale des nuits montreusiennes y contribue largement.

Le problème ne vient en tout cas pas du travail des forces de l'ordre et des ambulances. Leur engagement le week-end dernier a été absolument remarquable, et remarqué.

Comme le dit l'une des personnes interviewées, il est temps que les politiques prennent leurs responsabilités vis-à-vis du sentiment d'insécurité de leurs concitoyens.

Qu'en est-il au niveau politique?

J'ai déposé un postulat demandant d'améliorer la sécurité autour des gares auprès du Conseil intercommunal Sécurité Riviera. Contre l'avis de la commission nommée à cet effet, la prise en considération du postulat a été refusée, le plénum et le Comité de Direction estimant qu'il n'y avait rien qui puisse être entrepris de plus qu'actuellement et que les agressions et incivilité étaient de toute façon en diminution.

A noter que les membres de la délégation montreusienne ne sont pas unis sur ce sujet, certains

des délégués du PLR ayant notamment refusé mon postulat.

Certes la révision de la procédure et du droit de fond pénaux n'est pas exempte de responsabilité, mais ce domaine ne relève aucunement de notre compétence.

Notre Syndic, M. Laurent Wehrli, a déclaré dans la presse vouloir prendre un certain nombre de mesures.

Je partage l'opinion de ce dernier selon laquelle seule la conjonction de différentes mesures coordonnées sera apte à faire avancer les choses. La coordination suppose, entre autre, un contact étroit avec Sécurité Riviera. Or je me permets de faire remarquer que M. Wehrli, membre du Conseil intercommunal Sécurité Riviera, n'y a toujours pas mis les pieds depuis le mois de juillet! Il n'est d'ailleurs à ce jour même pas assermenté pour cette fonction. Espérons que la fonction de Syndic permet d'avoir plus de poids que celle de Conseiller intercommunal.

Je me permets encore de rappeler qu'il n'y a que deux patrouilles pour toute la Riviera (de Veytaux à Chardonne) les vendredis et samedis soir... et de conclure en ne disant pas «Mais que fait la police?», puisque, précisément, elle fait son travail avec les moyens qu'on veut bien lui donner, mais bien en demandant: «Que fait la Municipalité?»

M. Staeger se permet de supprimer la 1ère question car il y a déjà été répondu.

Mes questions sont les suivantes.

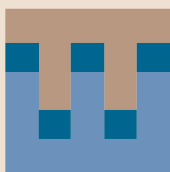
1. Qu'en est-il de l'amélioration de l'éclairage public, pourtant demandée par ce Conseil plus d'une fois?

Wider Sàrl Montreux  
Chemin du Pierrier 1  
1815 Clarens

Wider SA Genève  
Rue de Lyon 110  
1203 Genève

Wider SA Morges  
Riond-Bosson 13  
1110 Morges

Tél. + 41 (0) 21 989 22 66  
Fax + 41 (0) 21 989 22 77  
montreux@wider-sa.ch  
www.wider-sa.ch



**W I D E R**



ébénisterie agencement menuiserie



2. Comment permettre à l'animation jeunesse de Montreux d'agir pour des jeunes qui ne sont pas de Montreux?
3. La Municipalité compte-t-elle agir au niveau des effectifs de police, et si oui, comment?
4. La Municipalité a-t-elle modifié sa position quant à la possibilité d'introduire des parrains de gare, qui participent à la prévention des incivilités?
5. La Municipalité a-t-elle l'intention de demander à Sécurité Riviera une nouvelle approche en matière de sécurité pour le centre et les quais de Montreux?

Je remercie par avance la Municipalité pour les réponses qu'elle voudra bien apporter à la présente interpellation».

M. le Syndic Laurent Wehrli va essayer de répondre à ces questions qui sont très importantes sans prolonger la séance jusqu'au jour d'après.

Il peut assurer que la Municipalité prend particulièrement au sérieux les événements qui se sont passés ce week-end, même si comme cela a déjà été rappelé dans la communication qui a été faite tout à l'heure, et dans les autres réponses aux interpellations à ce sujet, qu'il s'agit aussi de raison garder par rapport à l'analyse qui doit être faite sur ces événements puisque évidemment leur succession, dans les nuits de vendredi et de samedi, donnait à penser, dans un premier temps, qu'il y avait un lien très étroit entre les deux. En l'occurrence, même si ici il n'y en a pas, cela ne veut pas dire que l'on ne doit pas y être attentif, bien au contraire.

Tout d'abord, M. Wehrli remercie M. Staeger d'avoir rajouté un petit mot oralement par rapport au texte écrit de son interpellation, sur le rôle d'un Syndic, qui ne se limite pas au fait d'être assermenté ou pas au Conseil intercommunal de Sécurité Riviera pour avoir des contacts.

Il croit l'avoir déjà démontré, dès le premier jour de ses fonctions, hélas aussi dans un autre cadre, à la fin du jazz, qu'en tant que Syndic il a bien sûr d'autres contacts, la Municipalité également, puisque son collègue Caleb Walther est au Comité de Direction et s'il peut rajouter encore ici, il s'avère que les deux fois où il aurait pu être assermenté, la première fois il y avait le Conseil de la RAS Riviera, où il devait être présent et la deuxième il y avait une commission du Conseil communal de Montreux. Ce n'est donc pas parce qu'il était en vacances ou qu'il se baladait en famille qu'il n'a pas été à ces assermentations.

Ceci étant réglé, il revient néanmoins à la 1ère question, que M. Staeger n'a pas citée soit: «Quelles mesures concrètes la Municipalité entend-elle prendre suite aux événements de ce week-end ? », il y a déjà été répondu par un certain nombre d'éléments, ce qui montre que l'on ne veut pas rester muet ou sourd à cette situation.

#### Question 2:

En l'occurrence, c'est une des premières questions que M. Laurent Wehrli a posée, dès dimanche, à Police Riviera, pour savoir ce qu'il en était de leur côté, s'ils avaient des besoins

particuliers, puisqu'il n'avait pas eu connaissance de cela mais que des personnes lui avaient dit que c'était parce qu'il faisait noir que cela posait un problème.

La réponse de Police Riviera est arrivée aujourd'hui, et à la connaissance de Police Riviera: «Il n'y a pas de besoin spécifique d'éclairage supplémentaire dans cette zone».

Il n'empêche que l'on va réétudier cela dans le cadre du plan lumière qui va bientôt arriver sur la table de la Municipalité, afin de prendre en considération, non pas simplement l'aspect objectif contenu dans la réponse de Police Riviera, mais l'aspect sentiment et subjectif, où on peut avoir peut-être des soucis et quel cadrage on peut avoir face à cette subjectivité, notamment aux yeux de Monsieur et Madame tout le monde qui se promènent dans cet endroit et qui doivent avoir une perception qui va au-delà peut-être des faits objectifs.

#### Question 3:

C'est déjà le cas, l'animateur jeunesse, M. Smith, qui est au fond de la salle et que M. le Syndic Laurent Wehrli tient à remercier pour tout son travail ainsi que toute son équipe, ne demande pas la carte d'identité ou la carte de domicile des jeunes quand ils s'approchent de lui, qu'il discute ou qu'il travaille avec eux. Ce travail, que M. Wehrli a qualifié de travail de rue, par rapport à celui effectué dans les centres de loisirs que sont le Point ou la Virgule. Il y a donc une approche très ouverte de la part de La Municipalité au même titre qu'en partenariat avec les animations jeunesse de Vevey ou de la Tour-de-Peilz, quand des jeunes de Montreux sont à Vevey, c'est parallèle et réciproque.

Le programme «Gingko» de Vevey a accueilli des jeunes de Montreux pour les accompagner dans un certain nombre de processus et réciproquement, sur certaines choses que l'on fait, il y a des jeunes de Vevey qui viennent.

Evidemment, quand ce sont des jeunes qui viennent de plus loin la question du suivi est plus complexe. C'est aussi un élément qui interpelle la Municipalité et elle souhaite, cette fois, par rapport aux jeunes qui ont été interpellés, de pouvoir prendre langue avec les communes concernées et surtout avec les parents concernés.

La réponse aujourd'hui de la justice vaudoise: «Vous n'avez pas le droit, M. le Syndic, de connaître l'identité des personnes interpellées. Vous n'avez pas le droit de communiquer avec leur parent. Vous n'avez pas le droit de communiquer avec les Municipalités concernées».

Les bras lui en tombent, comme peut-être pour la plupart des personnes présentes ce soir, le but n'étant pas ici de se mettre à la place de la justice, la séparation des pouvoirs est évidemment à respecter, mais M. Wehrli reste convaincu qu'il y a des mesures complémentaires à prendre et qu'il faut agir sur plusieurs fronts.

Il espérait que le fait de pouvoir parler avec certains de ses collègues, avec des faits précis et pas juste avec «il paraîtrait qu'il y a des jeunes de Bex dans l'équipe qui a été vue l'autre soir». Il

peut en parler bien sûr avec son collègue, Syndic de Bex, mais ce n'est pas suffisant pour lui et il aurait espéré avoir des éléments plus précis.

#### Question 4:

La question a été posée à Police Riviera, qui considère qu'à ce stade leurs effectifs sont en suffisance.

Et c'est vrai qu'ils ont eu la réponse du fait, puisqu'ils sont intervenus très rapidement, ce qui a été souligné dans l'interpellation, intervenu très rapidement, à bon escient, avec compétence. Là également il pense qu'il y a peut-être une perception entre l'objectif et le subjectif, il s'agira évidemment d'y réfléchir et la première demande que la Municipalité de Montreux à faite à Police Riviera, c'est d'avoir une analyse de ces événements, au-delà de l'intervention et y compris en matière de prévention et de suivi.

Evidemment on peut être plusieurs à le regretter ici, qu'une procédure de tribunal rapide, notamment dans les cas des mineurs, ne soit pas mise en place et ce serait certainement beaucoup plus profitable en matière d'exemplarité et d'ins-truction ou d'éducation tout court.

24 Heures a parlé du triste cas d'un jeune qui avait été poignardé à Lausanne il y a plus de 2 ans et demi et où le procès est prévu pour le mois de décembre. Il ne fait pas la lecture de cet article, mais il était tout à fait patent, tant auprès d'autres jeunes que du jeune concerné et de sa famille, combien ce temps-là ne peut être que dramatique par rapport à l'éducation des jeunes agresseurs.

#### Question 5:

La Municipalité vient d'avoir un contact, au début de la semaine passée, par rapport à cette question des parrains de gare et M. le Syndic Laurent Wehrli peut assurer, au-delà de ce qui s'est passé ce week-end, car en plus cela n'a pas eu lieu à la gare, il en a déjà parlé avec ses collègues, en Municipalité, donc avant ces événements, que c'était une idée sur laquelle on devait plancher, en travaillant avec les CFF. Il ne peut pas en dire plus concrètement maintenant parce que la séance n'est pas encore agendée avec les CFF, mais la Municipalité va répondre favorablement au fait d'avoir cette séance et de travailler sur ce projet.

#### Question 6:

Il croit y avoir déjà répondu par rapport aux autres réponses qu'il a apportées. Evidemment ce sont aussi des questions qui ont été posées à Police Riviera, en demandant un rapport complet sur cette situation, mais aussi avec calme et sachant raison garder. Il espère ainsi avoir répondu à cette interpellation.

M. Staeger remercie la Municipalité pour ses réponses.

M. le Président lève la séance à 23h55.

**Extraits des procès-verbaux des séances du 31 août et du 5 octobre 2011. Les versions complètes des procès-verbaux peuvent être obtenues au greffe municipal.**

**GENDRE & EMONET**  
GÉRANCE FIDUCIAIRE SA

RUE INDUSTRIELLE 26 CASE POSTALE 1217 1820 MONTREUX  
TÉLÉPHONE 021 977 30 50 FAX 021 977 30 27  
[www.gendre-emonet.ch](http://www.gendre-emonet.ch)

**Jean Meyer SA** 021 964 35 13  
021 624 72 40

ferblanterie - couverture - étanchéité - solaire

Pour ménager l'environnement dès les premiers tours de roue, un véhicule à gaz naturel/biogaz est la solution idéale !



En plus, vous bénéficiez d'une

**Prime de CHF 1'500.-\***

(CHF 1'000.- gaz naturel/biogaz carburant + CHF 500.- cash)

Renseignements: no gratuit 0800 429 429

**gaz naturel** 



\*valable sur nos réseaux

**biogaz**

[www.vehiculeagaz.ch](http://www.vehiculeagaz.ch)

[www.holdigaz.ch](http://www.holdigaz.ch) / [www.cosvegaz.ch](http://www.cosvegaz.ch)

**goldenpass** 



## Saison de ski 2011-2012

### Les Rochers-de-Naye 2'045 m d'altitude

#### Abonnement saison de ski

Adulte CHF 400.-

Enfant CHF 205.-

#### Carte journalière au départ de Montreux

Adulte CHF 33.-

Enfant CHF 17.-



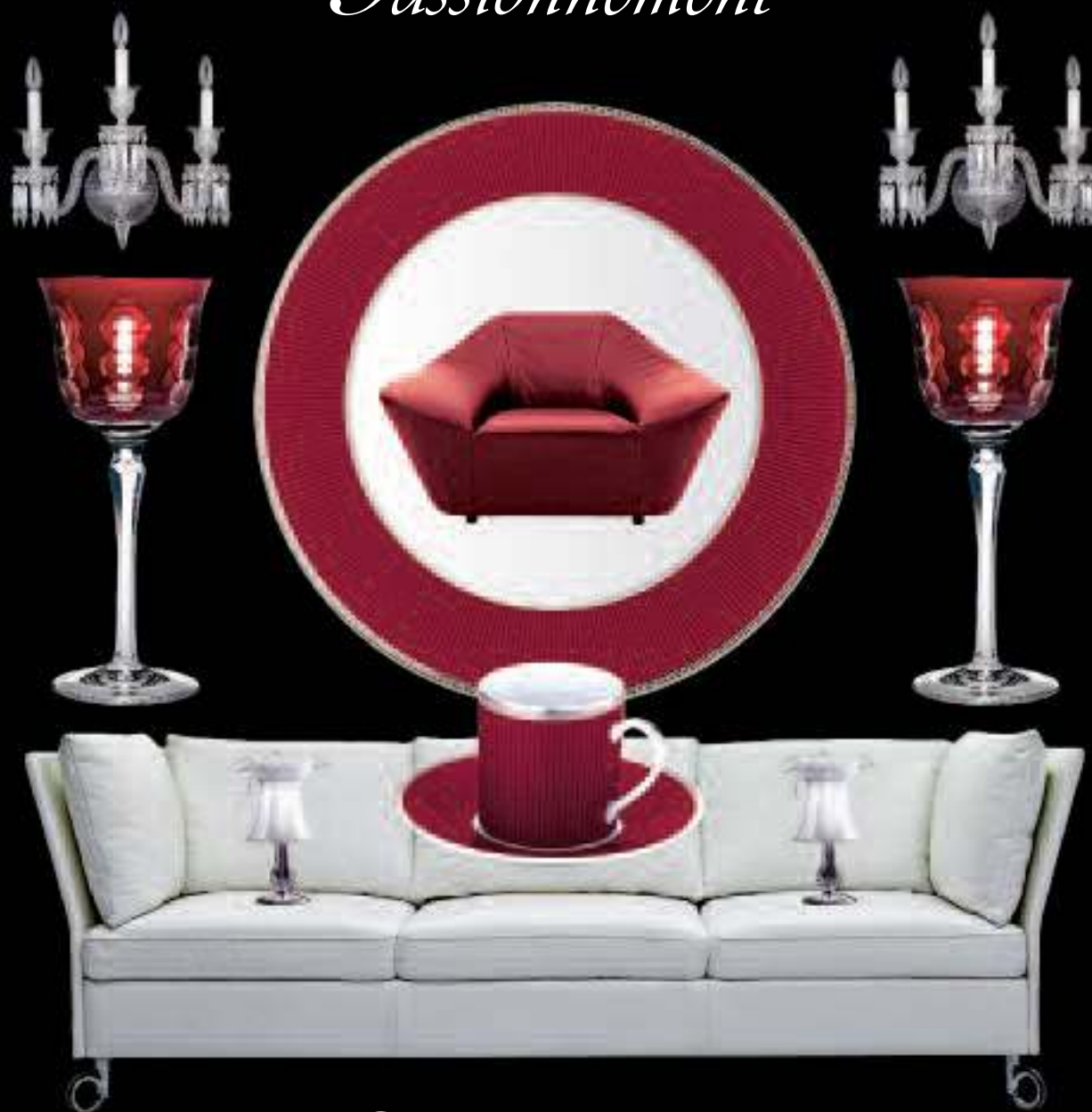
**Information**  
Rail Center GoldenPass 8<sup>00</sup>-18<sup>00</sup>  
Tél. +41 (0)21 989 81 90

[www.goldenpass.ch](http://www.goldenpass.ch)



MONIQUE TOUZEAU  
**TOUZEAU**

*Passionnément*



*Extrêmement*

ARTS DE LA TABLE - DÉCORATION DE LA MAISON - LISTES DE MARIAGE  
28, AVENUE DU CASINO · 1820 MONTREUX · 021 966 30 10  
[WWW.TOUZEAU.COM](http://WWW.TOUZEAU.COM)